



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

23^e séance plénière

Vendredi 7 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de Son Altesse Royale le Prince Mbilini Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

Son Altesse Royale le Prince Mbilini Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume du Swaziland, Son Altesse Royale le Prince Mbilini Dlamini. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte avec moi les salutations et les meilleurs voeux de Sa Majesté le Roi Mswati III, de Sa Majesté l'Indlovukazi, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland à tous nos amis et collègues Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom du Swaziland, je vous présente d'emblée, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Nous sommes certains que, sous

votre direction compétente, nos débats seront couronnés de succès et bénéfiques pour la communauté mondiale.

Je tiens également à exprimer la gratitude et les éloges du Swaziland à votre prédécesseur, dont la sage direction a assuré le succès des délibérations de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Les 12 derniers mois ont posé de nombreux défis à notre Organisation, dans le rôle central d'instrument efficace qu'il joue pour favoriser la paix et la sécurité mondiales et dans celui d'instance dynamique qu'il joue pour encourager l'esprit de compréhension et de coopération entre les nations du monde.

Il est évident que des progrès importants ont été réalisés s'agissant de relever ces défis, et ma délégation reconnaît à cet égard le rôle du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les talents diplomatiques et les efforts inlassables ont tant contribué à maintenir la capacité de l'Organisation des Nations Unies de remporter les succès dont le monde entier dépend.

En avril dernier, les yeux du monde étaient tournés vers l'Afrique du Sud alors que la population de ce pays se rendait aux urnes pour élire, pour la première fois, un gouvernement qui représenterait tous les Sud-Africains, sans égard à la race, à la religion ou à la foi. Aujourd'hui, dans une victoire de l'esprit de réconciliation, de la paix et du compromis entre tous les Sud-Africains, nous souhaitons la bienvenue dans la famille des Nations Unies d'une Afrique du Sud renouvelée, non raciale et démocratique.

Tout en félicitant le peuple sud-africain de sa réussite importante, le Royaume du Swaziland salue également le rôle que les Nations Unies ont joué pour amener la fin d'un régime auquel elles ont longtemps été opposées. Il en résulte que les millions de Sud-Africains qui avaient été privés de leur voix dans cette salle peuvent à nouveau s'y faire entendre. Le triomphe de l'Afrique du Sud est donc également une victoire du principe de l'universalité, sur lequel les Nations Unies ont été fondées.

En tant que voisin, partenaire et allié, le Swaziland mais aussi les autres pays de la sous-région ont une raison spéciale de se réjouir de la réussite du processus de transition en Afrique du Sud. En plus des bénéfices que nous apporte la paix régionale, qui a été rendue possible grâce à une transformation politique couronnée de succès, nous comptons jouir bientôt des fruits d'une coopération économique et commerciale plus étroite avec le pays le plus influent de la région.

Le Swaziland a été vraiment impressionné par la politique très claire de S. E. le Président Mandela, énoncée avec cohérence depuis qu'il est entré en fonctions en mai, sur l'importance d'une coopération étroite avec les pays de la région.

Nous avons déjà accueilli l'Afrique du Sud dans la Communauté de développement de l'Afrique australe, et d'autres initiatives sont en cours pour forger des liens commerciaux et économiques étroits entre notre voisin nouvellement libéré et le reste de la sous-région, car l'Afrique du Sud ne peut rester repliée sur elle-même à l'avenir. C'est un fait que les destinées économiques des nations de notre sous-région sont inextricablement liées.

Même alors que nous célébrons le retour de la paix et de la stabilité en Afrique du Sud, notre continent continue d'offrir les pires exemples de la cruauté dont peuvent faire preuve les peuples entre eux.

Le Swaziland a suivi, horrifié, la tragédie survenue au début de l'année au Rwanda. On a beaucoup parlé, ici, des scènes atroces qui s'y sont déroulées, et nous avons été de tout coeur avec les millions de malheureux dont les vies ont été brisées par les effets de la guerre civile. La perte de tant de vies, si vite, au Rwanda, justifie à elle seule une relance de nos efforts afin de nous attaquer à la question de la prévention et de la solution des conflits. Nous souhaitons ardemment qu'une formule permettant d'instaurer une paix réelle et durable soit trouvée et que les deux ethnies trouvent une solution pour vivre côte-à-côte en harmonie.

La situation au Burundi, au Libéria, au Soudan, en Somalie continue également de nous préoccuper vivement. Le Swaziland appuie tous les efforts pacifiques entrepris afin de parvenir à des solutions négociées aux problèmes que connaissent ces pays.

Malgré les nombreuses entraves à la paix sur notre continent, des progrès sensibles ont cependant été réalisés dans un certain nombre de pays au cours de ces 12 derniers mois — progrès dus pour une grande part aux efforts de notre Organisation.

J'ai déjà dit notre admiration face à l'évolution de la situation dans un de nos pays voisins, l'Afrique du Sud, qui s'est engagé dans la voie de la réconciliation et de la paix ainsi que du processus indispensable de reconstruction et de développement.

Nous éprouvons le même sentiment à l'égard d'un autre pays voisin, le Mozambique, qui, après une longue période de haine acharnée qui a divisé son peuple, a enfin choisi d'abandonner les armes en faveur des urnes. Le Swaziland s'associe à la communauté mondiale pour demander l'instauration d'un processus d'élections pacifiques à la fin de ce mois et invite les dirigeants à s'inspirer de cet exemple pour que l'esprit de réconciliation et d'unité qui a permis de mettre fin à la guerre après tant d'années puisse se poursuivre après le choix d'un nouveau gouvernement.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir l'appui financier, technique, moral et matériel nécessaire pour que le Mozambique puisse entamer sa reconstruction et pour que son peuple puisse mettre à profit son riche potentiel.

Le Royaume du Swaziland se félicite vivement de l'accord qui a permis d'aboutir à un règlement pacifique de la situation prévalant dans le royaume frère du Lesotho. Nous sommes heureux de l'occasion offerte aujourd'hui au peuple Basotho de s'attaquer à ses propres problèmes. Nous espérons sincèrement que l'accord sera rapidement appliqué avec succès afin que la paix et la stabilité durables puissent être instaurées dans le Royaume.

Les conséquences directes qui découlent des événements intervenus sur notre continent préoccupent naturellement le Royaume de Swaziland. Mais, en cette époque d'interdépendance mondiale, les éventuelles incidences que peuvent avoir pour nous les situations prévalant en dehors de l'Afrique revêtent la même importance. Ainsi, deux

événements survenus récemment dans des régions où sévissent de longue date des conflits sont source d'espoir.

Au Moyen-Orient, les germes de la paix et de la réconciliation, semés l'an dernier par le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, encouragés en cela par les États-Unis, les Nations Unies et d'autres, portent enfin leurs fruits. Maintenant que les amères rivalités de générations font place à un nouvel ordre de paix dans la région, le bruit du canon a fait place aux discussions portant sur le commerce et la coopération.

Le Swaziland salue tous ceux qui ont contribué au processus de paix au Moyen-Orient; nous demandons aux dirigeants de la région de s'associer à ce processus pour qu'il puisse se poursuivre sans désespérer et pour que de précieuses ressources puissent ainsi être orientées vers des objectifs de développement valables.

Le Royaume de Swaziland se préoccupe depuis longtemps de la prolifération des armes nucléaires et de son impact sur la stabilité du monde. Nous sommes donc encouragés par les récentes initiatives des États-Unis et de la Russie de réduire sensiblement le nombre de leurs armes.

De même, nous appuyons tous les efforts entrepris sur la péninsule coréenne — où la menace de désastre est toujours présente — pour parvenir à de réels progrès sur la question nucléaire. Cette question a été à l'origine d'une grande instabilité dans toute la région de l'Extrême-Orient et, à cet égard, le Swaziland appuie sans réserve toute action susceptible de déboucher sur une solution pacifique de ce problème.

Nous attendons avec intérêt la réunification pacifique des deux Corée, et nous encourageons toutes les mesures permettant d'y parvenir.

Les guerres et les situations conflictuelles en Afrique et dans le monde nous confortent dans notre conviction que les hommes sont incapables de vivre pacifiquement les uns avec les autres. De plus en plus, les ressources des Nations Unies sont utilisées dans des proportions démesurées pour relever les défis que représentent certaines situations actuelles, et la solution aux conflits fait partie des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Par bonheur, le Royaume du Swaziland a été épargné des horreurs d'un conflit interne, mais aucun pays n'est vraiment à l'abri des effets de la guerre et de l'affrontement, où qu'ils se produisent. Décider de la meilleure façon de régler, au niveau mondial, ces situations conflictuelles nous concerne donc tous, et en Afrique nous sommes

conscients de la responsabilité particulière qui nous incombe de décider des mécanismes permettant de limiter, de prévenir et de régler les situations de conflit surgissant sur notre propre continent.

Cette question a été au centre des discussions des conférences sous-régionales et régionales. Plus récemment, des résolutions importantes ont été adoptées au sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), à Tunis, et au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à Gaborone, qui, à certains égards, vont dans le sens d'une action à entreprendre au niveau régional pour régler l'un des plus pressants problèmes de l'Afrique.

Mais malgré cette volonté quasi unanime de nos pays de s'impliquer plus directement dans les conflits du continent, il a été clairement reconnu que la majorité d'entre nous ne disposaient pas de ressources suffisantes pour être réellement en mesure de mener une action efficace.

Voilà pourquoi le Royaume du Swaziland appuie l'appel de plus en plus pressant pour une action intégrée en vue du règlement de tout conflit sur notre continent. Cela devrait se traduire par une coopération étroite entre l'Afrique et le reste du monde grâce à l'instauration de mécanismes visant à coordonner efficacement leurs ressources respectives. L'OUA est sans conteste la mieux à même de mobiliser les efforts de ses membres — et, surtout, de mettre en oeuvre une diplomatie préventive avant toute dégradation d'une situation donnée — alors que l'Organisation peut continuer à jouer son rôle de coordinateur sur le plan international.

Nombre de conflits qui sévissent actuellement en Afrique auraient pu être évités ou limités si des mécanismes bien coordonnés avaient déjà été mis en place en temps voulu. Le Royaume du Swaziland se félicite des discussions qui ont lieu ici pour convenir rapidement d'un plan d'action sur cette question d'importance capitale.

À cet égard, et cela témoigne de la volonté du Swaziland d'assumer ses responsabilités face au monde, S. M. le Roi Mswati III a annoncé, au sommet de l'OUA qui s'est tenu cette année à Tunis, qu'il prendrait des mesures pour décider comment utiliser au mieux la petite force de défense du Royaume aux côtés des éléments des forces multinationales au service de la paix et de la stabilité mondiales.

Sa Majesté a commencé à rechercher dans quelles conditions nous pourrions fournir les contingents étant donné que notre force de défense est réduite et que nous

manquons plutôt d'armes et d'équipements appropriés. Il est clair que nous ne pouvons permettre à nos soldats d'être envoyés dans des situations potentiellement dangereuses sans une protection appropriée et sans formation adéquate.

Ce sont là certaines des questions qui doivent être examinées avant que nous ne nous engageons à jouer un rôle plus actif dans le maintien de la paix globale, et nous prendrons contact avec le Secrétaire général pour tenir des consultations sur cette initiative importante.

La présente session de l'Assemblée générale s'est vu confier la tâche d'examiner un «Agenda pour le développement». Le monde porte maintenant son attention sur les moyens d'utiliser nos ressources en vue de parvenir à une stabilité mondiale durable grâce au développement durable de nos pays, qui assurerait de meilleurs niveaux de vie à tous nos peuples.

L'heureuse issue de la période d'affrontement entre les superpuissances du monde devrait signifier que les ressources mondiales accrues peuvent maintenant être redistribuées aux fins d'instaurer un nouvel ordre économique mondial plus équilibré. On peut désormais accorder une plus grande attention au sort de tous les pays en développement qui continuent de souffrir des effets d'un grave sous-développement. Cette question cruciale a été discutée en détail lors de la réunion tenue à Madrid à la fin de la semaine dernière par le Fonds monétaire international (FMI), où les positions du monde en développement ont été très clairement présentées.

C'est sur le continent africain que l'on compte le nombre le plus élevé des pays les plus pauvres du monde, et tout agenda pour le développement devrait tenir compte des conditions particulières qui rendent cette région inapte à se développer de façon efficace.

Dans la région, nous ne connaissons que trop bien les éléments qui continuent d'entraver nos progrès. La liste en est familière : ressources insuffisantes; politiques de développement inappropriées; lenteur de l'industrialisation et retard dans la production de biens manufacturés; infrastructure inadéquate; catastrophes naturelles; et conflits armés qui se succèdent.

Nous connaissons les problèmes et faisons tout notre possible pour y remédier. Nous comprenons la responsabilité qui nous incombe à l'égard de notre peuple de mobiliser efficacement nos ressources pour surmonter les obstacles au développement national. Les besoins sont évidents, et nos ressources et nos capacités sont limitées, mais nous faisons

de notre mieux. Nous comprenons également que nous ne pouvons espérer parvenir à un développement durable à long terme sans bénéficier, tout au moins, de l'assistance à court terme du reste de la communauté mondiale.

L'essentiel de nos besoins figure dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et l'appel collectif que lance notre continent porte sur une application rapide et complète de ses nombreux programmes. Mais chaque nation a des besoins séparés, distincts.

Le Swaziland se félicite des initiatives prises récemment pour renforcer la coopération Sud-Sud, et cela amènera à notre avis des progrès réels qui nous aideront à surmonter les défis économiques que chacun dans notre groupe devra relever.

En essayant de réaliser les objectifs de notre développement économique national, le Royaume de Swaziland suit une orientation large et intégrée visant à obtenir un développement durable, «centré sur l'homme», par des politiques qui portent sur des facteurs prioritaires comme la réduction de la pauvreté, l'accès universel à l'enseignement primaire et des soins de santé primaires d'un coût raisonnable.

Des initiatives prises récemment par l'Organisation des Nations Unies nous guident également dans nos politiques gouvernementales. À la suite du Sommet de la Terre, par exemple, nous avons créé une autorité nationale sur l'environnement pour veiller à ce que les préoccupations dans ce domaine soient intégrées comme il convient à tous les stades de politique publique et de formulation de stratégie nationale de développement.

Le Swaziland s'est félicité de la possibilité qui lui a été offerte d'intervenir lors de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, qui s'est tenue récemment au Caire, et l'adoption du Programme d'action représente une étape importante vers notre objectif commun. Le Royaume a déjà choisi l'option d'espacement des naissances en tant que pierre angulaire de notre politique de croissance démographique et a entamé un programme général pour amener notre peuple à prendre conscience des réalités de la surpopulation et des efforts à faire à ce sujet.

Ces aspects, et d'autres, relatifs au développement économique du Royaume feront l'objet d'un débat dans tout le pays au cours du processus de consultation économique nationale, qui a été lancé récemment par Sa Majesté le Roi. Ce processus est destiné à permettre à tous les Swazis de participer à la décision sur la direction future que prendra

l'économie du Royaume, et il incarnera les souhaits de la nation s'agissant des priorités et des stratégies à venir, ce qui, à son tour, formera la base des demandes d'appui que nous adresserons à l'avenir à nos amis de la communauté internationale; nous tiendrons l'Organisation des Nations Unies pleinement informée de la suite des événements.

Ce processus fait suite aux réformes politiques achevées l'année dernière avec succès, après une période semblable de consultation nationale, qui a abouti en octobre dernier à des élections directes au Parlement ayant eu lieu au moyen d'un nouveau système de scrutin secret. Les élections démocratiques ont été déclarées libres et honnêtes par la communauté internationale et, plus important encore, ont répondu aux vœux du peuple swazi.

Les deux processus — de réforme politique et économique — montrent clairement que le principe de Gouvernement au Swaziland se fonde sur le consentement du peuple. Nous estimons que ce principe est au coeur de la paix et de la stabilité dont nous avons joui pendant de nombreuses générations, et il nous a épargné les horreurs des conflits internes dont souffrent tant de pays sur notre continent.

J'ai dit plus haut que le retour de l'Afrique du Sud au sein de la communauté internationale représentait, notamment, un triomphe pour l'Organisation des Nations Unies dans la défense du principe de l'universalité. Le Royaume du Swaziland prie instamment l'Assemblée d'appliquer le même principe lorsqu'elle examinera le cas de la République de Chine à Taiwan.

S. M. le Roi Mswati III s'est associé à un certain nombre d'autres chefs d'État lorsque cette question a été soulevée à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Sa Majesté a demandé la création d'un comité spécial chargé de décider si la République de Chine disposait d'arguments raisonnables pour réintégrer notre Organisation. Cet appel a été repris par un nombre croissant de pays qui appuient l'idée d'examiner cette question plus en détail.

Outre le principe d'universalité, il y a d'autres facteurs importants dont il faudra tenir compte lorsque nous reverrons ce cas. La République de Chine à Taiwan a beaucoup à offrir à la communauté mondiale. Elle dispose de toute évidence des ressources qui lui permettraient d'être extrêmement utile au reste de la communauté internationale. Et, plus important encore, la République de Chine souhaite être utile au reste du monde et aider ce dernier.

Le Royaume du Swaziland, à l'instar d'un nombre important d'autres pays en développement en Afrique, en Asie et dans les Amériques, a eu directement la preuve que la volonté de la République de Chine était prête à offrir une aide humanitaire et au développement généreuse.

Alors que les ressources de l'Organisation des Nations Unies sont de plus en plus sollicitées pour des causes valables, nous ne pouvons guère nous permettre de rejeter la demande qui nous est faite d'examiner si l'assistance offerte par ce pays pourrait être mieux utilisée par le biais des institutions de notre Organisation.

Au coeur de la question, il y a cependant le fait que 21 millions de personnes estiment ne pas être représentées à l'Organisation des Nations Unies. Ces personnes pensent qu'elles sont exclues de notre principe fondateur d'universalité. S'agissant de ce droit dont elles se sentent privées, il est grand temps que nous les entendions.

Le Royaume du Swaziland salue et appuie la participation de la République chinoise à Taiwan aux activités de l'ONU, et nous demandons par conséquent une fois encore la création d'un comité spécial chargé d'examiner la question de sa réadmission à l'Organisation.

L'ONU est forte d'une histoire exceptionnelle de 49 ans de croissance et de réalisations. Les défis que nous avons affrontés il y a près de 50 ans, au moment où le monde sortait d'un conflit mondial, ont changé quant au fond mais pas en importance.

Nous avons maintenant la possibilité, dans cette enceinte, de jeter les bases d'un agenda pour le développement qui instaurera la stabilité et la paix que nous appelons tous de nos vœux.

Le Royaume du Swaziland s'enorgueillit d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies et félicite tous ceux qui ont contribué aux nombreux succès qu'elle a remportés au fil des ans. La nation est profondément redevable aux institutions de l'ONU, dont les efforts contribuent tant à la réalisation de nos objectifs de développement.

Au nom de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. l'Indlovukazi, et de la nation swazie tout entière, je souhaite réaffirmer le plein appui et l'attachement de mon pays à la Charte de l'ONU. Que Dieu Tout-Puissant bénisse ces délibérations et leur accorde le succès qu'elles méritent.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Swaziland de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Son Altesse Royale le Prince Mbilini Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Manh Cam, à qui je donne la parole.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette quarante-neuvième session. Je suis convaincu que sous votre égide et avec la contribution active des pays Membres, cette session mènera à bien la lourde tâche consignée dans son ordre du jour. Notre haute appréciation va aussi aux contributions magnifiques du Président sortant, S. E. M. Samuel R. Insanally. Nous admirons et apprécions hautement les larges efforts déployés par S. E. M. Boutros Boutros-Ghali en son insigne qualité de Secrétaire général de notre Organisation au service de la paix, de l'indépendance et du développement des nations.

L'Organisation des Nations Unies est sur le point d'entrer dans la dernière année du demi-siècle de son existence et de son activité. À la veille de l'événement important que sera la célébration du cinquantième anniversaire de sa fondation, il serait hautement désirable que notre Organisation puisse faire la preuve qu'elle est à la hauteur de son rôle global et des tâches importantes, difficiles et complexes découlant de la nouvelle conjoncture mondiale.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons continué d'être témoins de vastes et profondes transformations à l'échelle tant globale que régionale. L'humanité se trouve devant autant de possibilités de réussite que de défis. Profiter des possibilités de réussite pour réaliser ses nobles aspirations et surmonter les défis pour résoudre les problèmes globaux pressants afin de maintenir et de faire avancer la cause de la paix et de la coopération pour le développement, telle est la responsabilité de chaque pays et de toute la communauté internationale.

Le monde actuel offre un panorama criblé de contradictions. Tandis que la menace d'une nouvelle guerre mondiale est de moins en moins évoquée, en de nombreux endroits de cette planète des conflits ethniques, religieux et

territoriaux graves continuent, et même de nouveaux conflits ont surgi. Sur cette toile de fond inquiétante, nous accueillons avec joie de bonnes perspectives d'arriver au règlement d'un certain nombre de conflits. La victoire historique remportée par le peuple sud-africain dans sa lutte persévérante pour éliminer l'apartheid et créer un nouvel État uni, démocratique et non raciste, est également la victoire de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. La délégation du Viet Nam salue chaleureusement la présence de la délégation de la nouvelle Afrique du Sud au sein de l'Assemblée générale.

Au Moyen-Orient, des progrès encourageants ont été enregistrés dans les négociations et la recherche d'un règlement pacifique, notamment l'accord entre la Palestine et Israël, ainsi que l'accord entre Israël et la Jordanie. Ces développements suscitent l'espoir et ouvrent la possibilité de parvenir à une paix juste et durable dans la région, permettant ainsi le rétablissement du droit à l'autodétermination et l'établissement d'un État indépendant pour le peuple palestinien.

Durant l'année écoulée, l'économie mondiale s'est trouvée face à de bonnes perspectives, les signes de redressement économique étant apparus dans de nombreux pays et le processus de globalisation et de régionalisation continuant de s'accélérer. Cependant, la compétition économique demeure toujours aussi aiguë, compétition dans laquelle les pays en développement restent désavantagés. Un nombre non négligeable de ces pays restent accablés par le lourd fardeau de la pauvreté et de l'arriération; chaque jour, la vie de millions d'être humains est menacée par la famine. La conclusion des pourparlers de l'Uruguay Round et la décision de créer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) commencent à faire naître chez ces pays l'espoir d'un élargissement des relations commerciales et de la dimension de l'investissement, ce qui contribuerait à la promotion de la coopération économique internationale sur une base d'égalité et de bénéfice mutuel.

Cependant, ce n'est pas sans inquiétude que les pays en développement constatent qu'il y a une certaine tentative de se servir des problèmes environnementaux et sociaux comme prétexte de pratiquer le protectionnisme. Cela ne fait qu'affaiblir la coopération harmonieuse entre les nations alors qu'à présent il nous faut des efforts conjoints pour pouvoir résoudre les problèmes globaux dans l'intérêt du développement et du progrès de chaque pays ainsi que de toute la communauté internationale.

Dans un monde d'interdépendance marqué par une globalisation croissante, créer des conditions propres à

renforcer la coopération sur un pied d'égalité et à combler l'écart dans le degré de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud constitue un impératif plus pressant que jamais pour la cause du développement commun et d'une paix durable dans le monde.

Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général de notre Organisation a récemment dressé un «Agenda pour le développement». Nous sommes persuadés qu'à travers de larges délibérations entre pays membres, nous parviendrons à élaborer un Agenda pour le développement répondant à notre souhait commun, l'Agenda où l'ONU jouera un rôle de soutien actif au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté, renforçant ainsi son rôle important dans les relations économiques internationales.

Nous partageons le point de vue de nombreuses délégations selon lequel le maintien de la paix, de la sécurité internationale et la promotion du développement sont les deux tâches de première importance de l'ONU. Il est à espérer que le rôle des Nations Unies dans le domaine du développement devra être renforcé davantage dans l'attente des pays Membres.

La tendance au dialogue et à la coopération internationale, tout comme régionale, devient de plus en plus un courant irrésistible. Nous sommes d'avis que la coopération internationale devrait se baser sur les principes de respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, de coopération mutuellement bénéfique sur un pied d'égalité, de règlement de tout différend par voie négociée et de non-recours à la force ou à la menace de recours à la force. Dans le monde d'aujourd'hui où la conscience de l'indépendance est sans cesse renforcée, le respect du droit de chaque nation au libre choix de sa propre voie de développement et à la préservation de son identité nationale constitue une condition essentielle pour le maintien de la paix, la stabilité et le renforcement de la coopération internationale.

Les mesures de blocus ou de sanctions, l'imposition de conditions dans les relations entre États sont des vestiges du passé qui vont à l'encontre du vœu commun des peuples ainsi qu'à l'encontre de la tendance mondiale et des principes du droit international.

De ce fait, nous voudrions exprimer notre profonde sympathie pour le peuple cubain actuellement en pleine difficulté. Dans cet esprit, nous demandons la levée de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, une prompte et effective mise en application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU à

cet égard. Nous nous félicitons du communiqué conjoint, récemment signé entre les États-Unis et Cuba, sur la question des émigrés cubains. Nous espérons que les deux parties continueront le dialogue afin de résoudre les autres problèmes en suspens entre les deux pays.

Dans un contexte où s'entremêlent opportunités et défis, espoir et anxiété, plus que jamais les Nations Unies sont chargées d'une lourde responsabilité vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Jamais auparavant, notre Organisation n'a directement pris part au règlement d'autant de points chauds à travers le monde comme à présent. Toutefois, jusqu'à maintenant, il n'y a pas encore de solution adéquate pour les conflits en Bosnie, en Somalie, au Rwanda, etc.

Et on a tendance à recourir de plus en plus aux mesures de contrainte et d'intervention pour essayer de régler les conflits internes. Cela ne fait que susciter l'anxiété compréhensible de bon nombre de pays. Nous partageons le point de vue qui préconise que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient observer strictement les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Nous pensons que la meilleure voie réside dans le persévérant dialogue pour la recherche d'une solution pacifique. Des expériences de réussite tout comme d'échec dans les opérations du maintien de la paix ces derniers temps, il nous est nécessaire de dégager des leçons profitables pour que notre Organisation puisse assumer dûment les responsabilités qui lui sont assignées par l'ensemble des États Membres.

Les réformes du mécanisme des Nations Unies ainsi que son fonctionnement s'avèrent d'autant plus pressantes que la conjoncture mondiale devient de plus en plus complexe et le rôle des Nations Unies devient de plus en plus indispensable tout en prenant pleine considération de la tendance de plus en plus confirmée de démocratisation des relations internationales. Nous appuyons l'avis des autres délégations sur la nécessité d'une réforme pour la démocratisation des Nations Unies, y compris l'élargissement du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif et plus adapté aux changements survenus dans le monde, une plus grande transparence dans son processus de prise des décisions, la revitalisation de l'Assemblée générale comme l'instance qui représente le plus largement les intérêts de tous les pays membres.

Par la convocation des conférences internationales, telles que la Conférence internationale sur la population et le développement, la Conférence mondiale sur les femmes,

le Sommet mondial pour le développement social, etc., l'Organisation des Nations Unies est déterminée à s'acquitter brillamment de son rôle actif dans la promotion de la coopération internationale pour traiter les problèmes sociaux à caractère global qui sont cruciaux à toutes les nations.

De cette tribune importante, je voudrais souligner une coïncidence historique, pleine de signification. Tandis que notre Organisation se prépare à célébrer son cinquantième anniversaire, le Viet Nam s'enthousiasme dans la prochaine commémoration du cinquantième anniversaire de la proclamation par le Président Ho Chi Minh d'un État vietnamien indépendant, libre et démocratique. Près d'un demi-siècle a déjà passé depuis son indépendance, c'est seulement à présent que le Viet Nam peut réellement concentrer tous ses efforts sur le développement économique et social du pays.

Situé dans la zone de développement la plus dynamique du monde, le Viet Nam est pleinement conscient du danger d'un décalage croissant dans le niveau de développement économique par rapport aux autres pays de la région. Aussi se donne-t-il pour tâche impérieuse de sortir rapidement de la pauvreté et du sous-développement afin de pouvoir s'intégrer dans le courant de progrès et de développement régional et mondial. Le Viet Nam a pris la voie de la réforme et du renouveau dans tous les domaines de la vie sociale, dont le contenu essentiel consiste à développer une économie dont les différents secteurs opèrent selon les mécanismes du marché, avec le rôle régulateur de l'État au niveau macro-économique, en vue de maintenir la stabilité socio-économique du pays et, pas à pas, parachever la mise en place d'un État de droit du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Notre oeuvre de réforme et de renouveau a obtenu d'importants résultats initiaux : le rythme de croissance moyen du PNB des trois années 1991-1993 a été de 7,3 %; dans les six premiers mois de cette année, ce rythme a été de 8 %, nos relations de commerce et de coopération économique internationales et les investissements étrangers dans notre pays se sont rapidement accrus; les conditions de vie de notre peuple ont été améliorées, et de nombreux progrès nouveaux ont été enregistrés dans les domaines culturel et social, dans l'éducation et la santé publique, notamment en ce qui concerne les soins aux enfants.

De pair avec les réformes économiques, le Viet Nam procède pas à pas à la réforme et à la rénovation du système politique afin de bâtir une société où les droits de chacun et de tous seront de mieux en mieux assurés. Nous continuons de pousser plus avant la mise en place d'un État

de droit, de perfectionner le système juridique et d'entreprendre la réforme de l'administration nationale. À la suite de la nouvelle Constitution de 1992, notre Assemblée nationale a adopté plusieurs lois importantes, entre autres le Code civil, le Code du travail, la Loi sur l'utilisation de la terre et la Loi sur la promotion des investissements nationaux.

Sur la base des accomplissements obtenus, le Viet Nam se dirige actuellement vers une nouvelle étape de son développement, celle de l'industrialisation et de la modernisation du pays. C'est là une tâche longue et ardue ayant pour objectif final un peuple prospère, une nation forte, une société équitable et civilisée.

Dans le but de créer un environnement international favorable à son oeuvre de construction et de développement national, le Viet Nam poursuit une politique étrangère de large ouverture, de diversification et de multilatéralisation de ses relations, tout en réalisant la devise selon laquelle le Viet Nam est prêt à devenir l'ami de tous les pays, dans l'intérêt de la paix, de l'indépendance et du développement. Nous sommes heureux de constater que notre politique se développe en complète harmonie avec la tendance générale dans le monde entier, et surtout en Asie du Sud-Est, à savoir la paix et la coopération dans l'intérêt du développement, au terme de décennies de guerre et de confrontation. Dans la mise en oeuvre de cette politique extérieure, le Viet Nam réserve la priorité au renforcement des relations d'amitié et de coopération avec les pays de la région et à la création d'un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité, de coopération et de développement. Nos relations bilatérales avec chacun des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et avec l'Organisation de l'ANASE connaissent un essor rapide et satisfaisant, en premier lieu dans les domaines économique et commercial, surtout depuis que le Viet Nam est devenu observateur à l'ANASE en mai 1992. À la Conférence ministérielle de l'ANASE, tenue à Bangkok en juillet dernier, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont unanimement exprimé le souhait que le Viet Nam devienne membre à part entière de l'ANASE. Avec l'appui accru des pays de l'ANASE, le Viet Nam s'emploie diligemment à faire tout le nécessaire pour adhérer prochainement à cette organisation. L'adhésion du Viet Nam à l'ANASE est conforme à la tendance générale répandue aux intérêts des pays de la région; elle renforce la coopération régionale, surtout dans les domaines économique et commercial, tout en facilitant l'élargissement de nos relations avec les autres pays et avec les organisations internationales.

Conformément à la nouvelle conjoncture en Asie du Sud-Est, dernièrement, l'ensemble des 10 pays de l'Asie du Sud-Est ont assisté pour la première fois à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'ANASE, tandis que pour la première fois également s'est tenu le 25 juillet dernier à Bangkok le Forum régional de l'ANASE sur la sécurité régionale. Tout cela démontre la tendance à l'élargissement de la coopération en Asie du Sud-Est en même temps que le vigoureux élan vers le but commun dans la région : la paix, la stabilité et la sécurité.

Pour assurer la paix, la stabilité et le développement de chaque pays et de l'ensemble de la région, le Viet Nam est d'avis que les pays de la région devraient renforcer les dénominateurs communs, réduire les différences et résoudre les litiges, y compris ceux relatifs à la mer orientale, par le biais de négociations bilatérales et multilatérales entre parties directement intéressées, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Dans l'attente, et durant, la recherche d'une solution fondamentale et durable, les parties concernées devraient faire preuve de retenue et s'abstenir de tout acte qui pourrait compliquer davantage la situation et, par ailleurs, respecter strictement le droit de souveraineté de chaque pays sur le plateau continental et la zone économique exclusive, conformément aux dispositions du droit international, et plus particulièrement à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

En ce qui concerne le Royaume du Cambodge, le Viet Nam souhaite ardemment voir en notre voisin un pays indépendant, pacifique, neutre, non aligné, ayant des relations d'amitié avec tous les pays. Le Viet Nam préconise le renforcement des relations de bon voisinage avec le Royaume du Cambodge, respecte le droit à l'autodétermination du peuple cambodgien et estime que tous les pays signataires des Accords de Paris sur le Cambodge sont tenus de respecter scrupuleusement ces accords, de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de ce pays et de contribuer activement au processus de réconciliation nationale et au rétablissement de la paix et de la stabilité au Cambodge. Vu l'intérêt manifesté dans le maintien et la consolidation des relations d'amitié traditionnelles entre les deux peuples ainsi que dans la défense des intérêts légitimes des Vietnamiens résidant depuis plusieurs générations au Cambodge, nous entendons attirer l'attention sur la Loi sur l'immigration adoptée par l'Assemblée nationale du Cambodge, le 26 août dernier, dont certains articles ont suscité une certaine anxiété. S. M. Norodom Sihanouk et le Gouvernement royal du Cambodge ont partagé cette préoccupation légitime et se sont engagés à en éviter les conséquences regrettables, et ils sont convenus d'entamer bientôt des pourparlers avec le Vietnam pour résoudre cette question.

La levée de l'embargo américain à l'encontre du Vietnam a ouvert de nouvelles perspectives pour la mise en place et l'élargissement de la coopération dans de nombreux domaines entre le Vietnam et les États-Unis, dans l'intérêt des deux pays et au service de la paix, de la stabilité, de la coopération et du développement dans la région et dans le monde.

Nous croyons fermement que les relations multilatérales, dans le cadre des Nations Unies, ont une place de plus en plus importante dans la vie internationale. Nous acheminant vers la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'ONU, nous nous devons de faire une revue synthétique du chemin parcouru pour en dégager les leçons nécessaires afin de rehausser la capacité et l'efficacité du système des Nations Unies et de poursuivre une oeuvre digne de la confiance et des attentes des peuples du monde entier. Pour sa modeste part, le Viet Nam s'engage à contribuer activement à la cause commune des Nations Unies au service de la paix, du développement et du progrès social dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire du Comité populaire général des relations extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Omar Mustapha Muntasser.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, au nom de mon pays et en mon nom propre, c'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Le fait que vous appartenez à notre continent bien-aimé, puisque vous venez d'un pays lié au mien par des liens de fraternité et des relations d'amitié et de coopération, est une source de fierté supplémentaire pour nous, au moment où vous accédez à cette importante fonction. Ma délégation est sûre que, familier comme vous l'êtes avec les rouages des Nations Unies, et avec votre grande expérience dans le domaine des relations internationales, vous serez en mesure de mener cette session à bon terme. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Insanally, pour la sagesse dont il a fait preuve, les efforts qu'il a déployés et les initiatives qu'il a prises pour réformer l'Organisation des Nations Unies et renforcer son rôle. Je voudrais, en outre, exprimer notre gratitude à M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général, pour ses efforts inlassables visant à renforcer notre Organisation afin de lui permettre de faire face aux nombreuses crises qui assaillent la communauté internationale.

Au cours de la quarante-huitième session, de nombreux événements se sont produits sur la scène internationale. La volonté du peuple de l'Afrique du Sud a triomphé après une longue lutte et des sacrifices énormes. Assurément, il est encourageant de voir parmi nous aujourd'hui la délégation sud-africaine, qui représente un pays uni, démocratique et non racial.

Le Yémen frère a survécu à une crise transitoire et est resté un pays uni, dont les citoyens travaillent avec une détermination ferme et une ambition plus grande, pour édifier l'État moderne du Yémen. Dans le cadre de ces événements, des progrès concrets ont été enregistrés dans l'application de l'Accord de paix au Mozambique. En outre, la tension artificielle qu'a connue la péninsule coréenne tend à disparaître. Nous espérons que les difficultés liées à la réunification de la péninsule coréenne seront surmontées grâce au dialogue qui doit être engagé sur un pied d'égalité.

Ces événements sont une source de satisfaction et nous nous en félicitons. Toutefois, ils ne réussissent pas à nous cacher les points sombres dans la perspective plus large de la scène internationale. De nombreux différends attendent toujours d'être réglés. Les flambées de passions nationalistes, de chauvinisme ethnique et les luttes de pouvoir, en l'absence de tout pouvoir au sein du peuple, ont mené à l'éclatement de nouveaux conflits régionaux. Bien que certains de ces conflits soient sur le point d'être réglés, comme dans le cas du Libéria, où on s'achemine vers une solution durable du conflit, il incombe encore à la communauté internationale d'appuyer les efforts de réconciliation nationale en Afghanistan, de mettre fin aux revers essuyés par les efforts de paix dans les Balkans et de consolider le rôle des Nations Unies dans le rétablissement de la paix dans cette région et y garantir les droits légitimes des parties au différend.

Il est également demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour trouver une solution satisfaisante au problème de Chypre; d'encourager les pourparlers de paix en Angola; d'appuyer la recherche d'une solution négociée dans le pays frère de Somalie; de faire preuve d'une plus grande solidarité pour atténuer le sort tragique du peuple rwandais; de faire plus et de tâcher de résoudre le problème du Cachemire, sur la base d'accords bilatéraux et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier.

Dans l'intérêt de la stabilité dans la région du Golfe, mon pays souligne l'importance de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et demande qu'il soit mis fin à toute ingérence dans ses affaires intérieures. Nous estimons

également que la levée des sanctions, dont souffre tellement le peuple iraquien, s'impose étant donné que les raisons justifiant ces sanctions n'existent plus. Maintenir ces sanctions serait une injustice criante et signifierait la destruction du peuple iraquien et l'anéantissement de vastes couches de sa population.

L'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions sur la question de Palestine, qui toutes reconnaissent les droits du peuple palestinien y compris celui de retourner dans sa patrie et d'exercer son droit à l'autodétermination. Bien que l'ONU ait maintes fois réaffirmé ces résolutions pendant plus de 40 ans, la question palestinienne est toujours sans solution, le peuple palestinien continue d'être déplacé et ses droits continuent d'être systématiquement violés. Ceci confirme que le prétendu processus de paix en cours manque des éléments nécessaires à tout règlement global. Ceci prouve également que le règlement de la question palestinienne et l'établissement d'une paix globale au Moyen-Orient ne sauraient être réalisés simplement en rendant à Gaza son statut de municipalité et en lui ajoutant Jéricho, mais seulement par la libération de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, et par l'acceptation d'une solution démocratique susceptible de satisfaire tous les droits du peuple palestinien, y compris le droit de revenir dans sa patrie et de créer son propre État indépendant.

Il y a quelques mois, nous avons célébré la victoire historique du peuple de l'Afrique du Sud. Ce n'est pas une coïncidence, si à bien des égards, la lutte du peuple palestinien est similaire à celle du peuple sud-africain et si les actes héroïques de ces deux peuples également sont semblables. La solution qui a permis d'édifier en Afrique du Sud un État uni, démocratique et non racial est un modèle à suivre pour résoudre la question palestinienne par la création en Palestine d'un État démocratique et non racial, qui aurait Al Qods pour capitale, où Arabes et Juifs pourraient vivre ensemble. Telle est la solution appropriée, sans laquelle il serait impossible de parvenir à une paix juste et durable servant les intérêts tant des Juifs que des Palestiniens arabes.

M. Sinunguruza (Burundi), Vice-Président, assume la présidence.

Les changements dont le monde a été témoin à l'issue de la guerre froide ont créé des possibilités d'édifier un monde plus stable et plus sûr. Toutefois, les espoirs des peuples du monde d'une compréhension accrue et d'une coopération plus large commencent à s'évanouir. L'expérience de ces dernières années a causé une profonde précoc-

cupation au sujet de certains faits nouveaux. Certains États ont commencé à oeuvrer pour imposer leur domination et pour étendre leur hégémonie, usant de leur pouvoir et de leur influence pour exploiter les organes internationaux afin de mettre en oeuvre leurs plans et en se servant d'eux, en particulier du Conseil de sécurité, pour punir les États qui tiennent à leurs principes et adoptent des politiques et des positions indépendantes. C'est dans ce contexte que se situe le différend entre mon pays et la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, connu sous le nom de «crise de Lockerbie». Ce problème a été soulevé, confié de façon arbitraire au Conseil de sécurité et traité en vertu du Chapitre VII de la Charte, qui n'est pas applicable dans cette affaire, car la Libye n'a menacé personne et n'a jamais agi de façon à mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Toute la question repose simplement sur un soupçon selon lequel deux Libyens pourraient être liés à l'explosion en vol de l'avion 103 de la Pan Am.

Conscient depuis toujours des raisons qui sous-tendent toute cette question, mon pays a montré qu'il était sincèrement prêt à coopérer pour découvrir la vérité et les circonstances entourant cette affaire. Nous avons pris les mesures judiciaires nécessaires, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, mais sans que les droits souverains de la Libye ne soient violés.

Bien que le Conseil de sécurité ait été poussé à adopter la résolution 731 (1992), la Libye a déclaré qu'elle était prête à coopérer efficacement à l'application de cette résolution. Elle a adopté à cet égard des mesures pratiques qui ont été accueillies avec satisfaction par de nombreuses organisations, y compris la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés. Nous avons espéré que les trois États intéressés tiendraient compte de cela et répondraient positivement aux demandes des autorités libyennes en coopérant avec elles pour mener l'enquête à bonne fin. Toutefois, les trois États intéressés ont répondu de manière tout à fait différente. Au lieu d'accepter les initiatives en faveur du dialogue et de négociations et de faire preuve de souplesse en traitant les autres aspects de la crise et en réexaminant la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité en vue de lever les sanctions imposées au peuple libyen, ils ont eu recours, à nouveau, au Conseil de sécurité et, usant de leur influence, réussi à le persuader d'adopter la résolution 883 (1993), qui renforce les sanctions imposées par la résolution 748 (1992).

L'argument avancé par les trois États intéressés pour justifier le maintien des sanctions et la menace de les renforcer davantage était que la Libye n'avait pas respecté

les exigences de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité. Et quand ces trois États ont été confrontés au fait que la Jamahiriya avait effectivement respecté ces exigences, leurs hauts fonctionnaires, britanniques et américains en particulier, ont répondu : «La Libye sait très bien ce qu'on attend d'elle». Les hauts fonctionnaires de ces deux pays ont répété cette phrase si souvent et à tel point que nous sommes convaincus que l'objectif derrière l'affaire Lockerbie n'est pas de découvrir la vérité et les circonstances y attenantes mais de réaliser des objectifs politiques prémédités. Si l'objectif était réellement d'amener la Libye à respecter les exigences de la résolution 731 (1992), cet objectif est donc pleinement atteint. La Libye a adopté les mesures juridiques nécessaires pour déterminer la responsabilité des actes terroristes perpétrés contre les avions américain et français et a demandé aux trois États intéressés de coopérer pour mener cette enquête à bonne fin. La Libye a même invité des organes neutres à suivre l'enquête de près et à des organisations humanitaires et internationales de s'assurer qu'elle se déroulait avec intégrité. Mon pays a coopéré avec le juge français chargé de l'enquête afin de déterminer la responsabilité dans l'explosion en vol de l'UTA 772. Les contacts à ce sujet se poursuivent. De même, mon pays a coopéré avec le Gouvernement du Royaume-Uni dans le but de découvrir certains éléments accusés par le Gouvernement britannique d'avoir participé à des actes terroristes. À cette fin, de nombreuses réunions ont eu lieu entre les parties libyenne et britannique. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que les négociations ont déjà commencé entre la Grande-Bretagne et les ailes politique et militaire de l'Armée de la République irlandaise (IRA) et qu'un accord a été signé par les deux parties. Les dirigeants de l'IRA sont reçus et bien accueillis au niveau le plus élevé, tant à Londres qu'à Washington, afin de tenir des négociations pour mettre un terme au différend et à tous ses effets secondaires.

La Libye a condamné le terrorisme international sous toutes ses formes et déclaré qu'elle était prête à s'engager à respecter toutes les mesures qui seront adoptées par la communauté internationale pour combattre ce fléau. Elle a également rompu toutes ses relations avec tous les groupes et organisations soupçonnés d'avoir participé à des actes terroristes. La Libye a souligné qu'elle ne permettra pas que son territoire, ses citoyens et ses institutions soient utilisés, directement ou indirectement, pour commettre ces actes, et s'est déclarée prête à punir sévèrement quiconque est reconnu coupable d'activités terroristes. La Libye a également déclaré qu'il n'existe aucun camp d'entraînement de terroristes sur son territoire et réitère son invitation au Conseil de sécurité de vérifier ce fait soit par lui-même, soit par tout autre organe international mandaté par lui. Toutes

ces mesures pratiques confirment la détermination sérieuse de mon pays d'éliminer le phénomène du terrorisme international. Ce sérieux caractérise également l'appel lancé par la Jamahiriya en vue de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'étude des causes et des dimensions de ce problème, ainsi que son appui à la proposition visant la convocation d'une conférence internationale pour définir le terrorisme, y compris le terrorisme d'État, et les moyens de l'éliminer sous toutes ses formes. C'est le terrorisme d'État qui menace maintenant la Libye et cette menace est proférée par un État qui est un membre permanent du Conseil de sécurité. Cet État a enlevé des prisonniers de guerre libyens au Tchad et a entrepris de les entraîner et de les équiper pour déstabiliser la Libye et saper sa sécurité. C'est de ce même terrorisme dont la Libye a été victime en 1973 quand les avions israéliens ont délibérément fait descendre un avion civil libyen, tuant les 108 passagers à bord et en 1986, quand les États-Unis ont bombardé les villes libyennes pendant que les gens dormaient, causant des pertes importantes en vies humaines et des dommages matériels immenses. Les faits ont révélé par la suite que les prétextes invoqués par cet État pour justifier son agression étaient faux.

La Jamahiriya arabe libyenne n'a épargné aucun effort pour essayer de régler le différend, y compris de faire passer en jugement les deux suspects dans l'explosion en vol de l'avion 103 de la Pan Am. Bien que cette question ait été décidée au préalable par la Convention de Montréal, de 1971, qui donne à la Libye le droit de juger elle-même les deux suspects, le refus de la Grande-Bretagne et des États-Unis de respecter cette Convention, à laquelle pourtant ils sont tous deux parties, a amené la Libye à rechercher d'autres moyens de tenir le procès. Elle a proposé d'avoir recours à la Cour internationale de Justice ou de remettre les deux suspects au bureau des Nations Unies en Libye pour enquête. Elle a proposé, en outre, que le Secrétaire général des Nations Unies établisse une commission juridique chargée d'établir les faits pour vérifier le sérieux des accusations, y compris une enquête détaillée. Les autorités libyennes compétentes ont renvoyé l'affaire aux congrès populaires fondamentaux qui constituent notre autorité législative. Ces congrès réunis ont décidé qu'ils n'avaient aucune objection à ce que les deux suspects soient traduits en justice devant un tribunal juste et intègre sur lequel on se sera mis d'accord. Procédant de cette décision, mon pays s'est déclaré prêt à engager des négociations avec les États intéressés, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, afin de convenir unanimement de l'endroit où tenir le procès et qui offre toutes les garanties de parvenir à la vérité, ce qui est de fait le véritable objectif de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité.

Récemment, de nouvelles informations sur l'explosion de l'avion américain ont été mises à jour, en partie dans un livre intitulé *Tracking the Octopus*, par Coleman et Donald, et en partie dans les déclarations faites par le directeur d'une société suisse d'électronique. Ces nouvelles révélations torpillent l'élément central sur lequel étaient fondées les accusations contre les deux citoyens libyens. Malgré tout cela, la Libye a continué à coopérer dans le but de clarifier toutes les circonstances entourant cette catastrophe aérienne. Sur cette base, la Libye a accepté la proposition du Conseil de la Ligue des États arabes qui figure dans la résolution 5373 du 27 mars 1994. La Ligue arabe propose que les deux suspects soient traduits en justice devant des juges écossais en vertu de la loi écossaise au siège de la Cour internationale de Justice. Même après la révélation de nouvelles informations sur l'affaire Lockerbie par le citoyen palestinien, Yousef Shaaban, devant une Cour libanaise, la Libye n'a pas hésité à aller de l'avant avec le procès et est restée inébranlable dans sa décision annoncée d'accepter le verdict émanant de ce procès. Ceci confirme à nouveau que la Jamahiriya libyenne ne s'oppose pas au procès des deux suspects. Elle se soucie uniquement que le procès se déroule avec équité et intégrité, loin de toute influence émotive et médiatique, et qu'il dispose de toutes les garanties correspondant aux normes de la légalité et du droit international, que la Libye a respectées et appliquées. La Cour internationale de Justice peut en attester, puisqu'elle a examiné, au cours des 10 dernières années, trois actions auxquelles la Libye était partie. La Cour s'est prononcée dans l'action relative au plateau continental que partagent la Libye et la Tunisie, et les deux pays se sont soumis à la décision de la Cour. Il en a été de même dans le cas du plateau continental que partagent la Libye et Malte et les deux pays ont également exécuté la décision de la Cour internationale de Justice. Cette année, la Cour s'est prononcée sur le litige territorial opposant la Jamahiriya et le Tchad. Bien que la Cour ait rejeté les exigences de la Libye, la Jamahiriya s'est soumise à la décision, par respect pour le droit international, et s'est exécutée dans un esprit constructif qui a été reconnu et salué par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies. Cela souligne l'ampleur de l'attachement et du respect de mon pays pour la légalité internationale, prônée par les grandes puissances mais jamais mise en pratique par elles. Ces États refusent même de comparaître devant la Cour internationale de Justice, étant convaincus de la légalité de la force et non de la force de la légalité.

La plupart des organisations internationales et régionales ont renouvelé leur appel aux trois États pour qu'ils acceptent les initiatives en faveur du dialogue et de la négociation, en vue de parvenir à un règlement pacifique de la crise. Ces organisations, dont la onzième Conférence

ministérielle des États membres du Mouvement des non-alignés et la soixantième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, se sont félicitées de l'acceptation par la Libye de la proposition de la Ligue des États arabes. Cette auguste Assemblée, qui comprend tous les États représentés dans ces organisations, est maintenant appelée à montrer son appréciation de la position de la Libye, des mesures et des initiatives qu'elle a prises et des propositions qu'elle a acceptées. Elle devrait faire appel aux trois États concernés de faire preuve de souplesse et d'amorcer le dialogue avec la Jamahiriya dans le but de parvenir à un règlement pacifique de ce problème. Cette Assemblée est également priée d'apporter son appui à ces demandes afin que le Conseil de sécurité puisse reconsidérer ses résolutions sur la crise et lever les sanctions injustes. C'est une marque d'absurdité et d'ignorance que d'affirmer que les sanctions sont dirigées contre le Gouvernement libyen, puisqu'il n'y a pas en Libye de gouvernement proprement dit. Le pouvoir est entre les mains du peuple, qui souffre maintenant des conséquences de ces sanctions — par exemple, l'écrasement d'un avion civil libyen en 1992 ayant entraîné la mort des 157 passagers à bord, par suite de l'interdiction frappant les pièces détachées. En outre, 1 622 personnes ont trouvé la mort dans des accidents d'automobile, et 350 personnes — enfants, femmes et vieillards pour la plupart — sont décédées par suite des délais survenus pour leur déplacement à l'étranger à des fins de traitement médical. Ces sanctions ont également causé des dommages économiques considérables estimés jusqu'ici à 4,5 milliards de dollars. Ces dommages sont décrits en détail dans le document officiel S/1994/921.

Avant la seconde guerre mondiale et après la fin de cette guerre, le peuple libyen a subi et continue de subir toutes sortes de harcèlements, de problèmes et de souffrances. Nous avons été soumis au colonialisme dans sa pire forme : un fascisme qui a causé des ravages dans notre pays et qui a tué, déplacé et exilé une quantité innombrable de nos citoyens. Nous avons été, à notre corps défendant, le théâtre d'une guerre entre les puissances coloniales, une guerre qui a été menée sur notre sol et dont nous avons été la chair à canon. Les mines placées durant cette guerre sont toujours enfouies dans notre sol, nos fermes et sous nos maisons et de temps à autre, elles explosent et tuent des innocents. Lors de sessions antérieures de cette Assemblée, mon pays a appelé à maintes reprises les États concernés à coopérer avec nous pour enlever ces mines. Aujourd'hui, 7 octobre, le peuple libyen célèbre le vingt-cinquième anniversaire de l'évacuation des derniers fascistes qui s'étaient installés en Libye et opprimaient son peuple. Je réitère mon appel et exhorte les États concernés à réagir positivement aux résolutions de l'Assemblée générale qui exigent d'eux

qu'ils fournissent l'information nécessaire sur les mines, apportent une aide technique pour leur enlèvement et versent une compensation pour les pertes qu'elles ont causées. C'est là également une bonne occasion de rappeler aux États impérialistes qui ont occupé notre territoire pendant plus de 40 ans que nous n'avons pas oublié les ravages et les destructions qu'ils ont laissés derrière eux.

Je voudrais également annoncer que mon pays, par l'intermédiaire de cette Assemblée et d'autres instances, cherchera à obliger les États colonialistes à verser une compensation équitable pour les biens et ressources qu'ils ont exploités, les richesses qu'ils ont pillées et l'argent qu'ils ont volé à notre pays. Les peuples du monde sont priés d'adopter une résolution historique, par l'intermédiaire de cette Organisation, qui condamne le colonialisme et oblige les anciennes puissances coloniales à indemniser leurs anciennes colonies, dans le but de prévenir la réémergence du colonialisme et d'empêcher les puissants d'opprimer et de rançonner à nouveau les faibles.

La Jamahiriya arabe libyenne se réjouit des efforts visant à renforcer la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne et exprime sa satisfaction envers les initiatives dont l'objectif est d'accentuer la coopération économique, sociale, culturelle et écologique dans la région. La Libye demande que soient prises les mesures nécessaires pour supprimer toutes les causes de tension dans la région, à commencer par le retrait des flottes militaires étrangères dont la présence constante met en danger la paix et la sécurité en Méditerranée, qui sont étroitement liées à la paix et à la sécurité internationales. L'Union du Maghreb arabe a réalisé des progrès tangibles sur la voie menant à l'intégration économique des pays qui en font partie et à la consolidation des fondements de leur développement. Elle a aussi ouvert de nouvelles voies de coopération avec les organisations de la région auxquelles nous appartenons tant géographiquement que culturellement. La Libye se félicite de cet état de fait et formule l'espoir que l'Union réussira à jouer un rôle analogue auprès des organisations homologues situées de l'autre côté de la Méditerranée, en commençant par l'intensification des contacts et des rencontres ainsi que par un dialogue actif avec les institutions concernées, sur la base de l'égalité et des intérêts communs et d'une manière susceptible de correspondre au concept de développement conjoint et à la responsabilité collective du maintien de la paix et du renforcement de la coopération sur les rives de la Méditerranée.

Compte tenu de la stabilité du système politique de la Jamahiriya et de son importance en tant que marché économique, il serait impossible de marginaliser ou d'ignorer son

rôle dans toute coopération entre les deux rives de la Méditerranée si l'on veut qu'une telle coopération atteigne les objectifs fixés, dont les principaux sont de servir les peuples de la région et d'assurer leur prospérité.

Certains progrès ont récemment été enregistrés dans le domaine du désarmement. Une telle évolution est la bienvenue. La Libye compte sur une coopération internationale accrue pour garantir la destruction des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que toutes autres armes de destruction massive. Nous attendons avec intérêt l'interdiction de la mise au point, de l'accumulation et de l'utilisation de toutes ces armes. Mon pays espère également que davantage d'efforts seront déployés pour la conclusion d'un traité qui fera de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires et pour activer l'initiative visant à rendre la région du Moyen-Orient exempte d'armes de destruction massive. La Jamahiriya arabe libyenne est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que le comité préparatoire pour la conférence de réexamen de 1995 parviendra, lors de sa prochaine session, à un accord qui prenne en considération les préoccupations de toutes les parties au Traité, notamment en ce qui concerne sa prorogation. Mon pays éprouve quelques difficultés à accepter une prorogation indéfinie du Traité, parce qu'une telle prorogation ne tient pas compte de plusieurs de nos préoccupations, dont la non-disponibilité de garanties de sécurité crédibles pour les États non dotés d'armes nucléaires. De plus, la région où nous vivons souffre d'un déséquilibre de sécurité qui résulte de l'acquisition d'armes nucléaires par Israël, qui n'a toujours pas adhéré au régime de non-prolifération. Israël n'a pas adhéré au Traité et n'a pas signé d'accord de garantie avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi mon pays aimerait souligner qu'il est essentiel de traiter de ces préoccupations au moment d'examiner la prorogation du Traité sur la non-prolifération en 1995.

Le respect et la protection des droits de l'homme font partie des fondements solides de la politique libyenne. Cela s'est reflété sous des formes diverses dont la création d'un Comité international pour le prix Qaddafi des droits de l'homme, et l'adoption du document vert sur les droits de l'homme et les libertés humaines fondamentales. La Libye est décidée à appuyer, et à contribuer à, tous les efforts internationaux visant la garantie de la jouissance effective des droits de l'homme. Nous nous félicitons donc des conclusions de la Conférence de Vienne, qui constituent un pas sur la voie de l'appui et du renforcement des droits de l'homme. La Conférence sur les droits de l'homme a rejeté la manipulation des droits de l'homme et leur utilisation en tant qu'instrument de pression politique. Ce principe uni-

versellement adopté doit être respecté, en particulier par les États qui soulèvent, de manière sélective, des problèmes relatifs aux droits de l'homme. La communauté internationale doit s'opposer à toute tentative d'un État ou d'un groupe d'États d'exploiter les droits de l'homme comme moyen d'ingérence dans les affaires intérieures des autres États; modifier les principes et les valeurs des autres peuples; ou promouvoir les principes et les valeurs de ces États ou groupes d'États comme étant les valeurs qui doivent être adoptées par tous les peuples.

Les espoirs de la communauté internationale pour un monde stable et sûr ne sauraient être réalisés si l'on ne traite pas des problèmes économiques, en particulier dans les pays en développement, où les économies font toujours face à des difficultés continues à la suite de l'aggravation du problème de la dette extérieure, de l'application des politiques commerciales protectionnistes, de l'imposition de conditions sévères pour l'importation de la technologie de pointe, de la détérioration des prix des matières premières et des tentatives constantes visant à imposer de nouvelles taxes, telles que la taxe sur le charbon, qui pourrait toucher les économies non seulement des États exportateurs mais également des pays importateurs de pétrole. Nous croyons qu'il est impossible de régler ces problèmes efficacement à moins que la communauté internationale ne traite sérieusement des pratiques erronées qui continuent de caractériser les relations économiques internationales et n'y mette fin. Ces pratiques incluent des mesures économiques coercitives, telles que le gel des avoirs et la confiscation par certains pays développés des biens d'un certain nombre de pays en développement, y compris le mien. Ces mesures constituent un obstacle à la croissance, outre le fait qu'elles vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est le lieu approprié pour les États Membres d'exercer leurs droits et d'exprimer leurs opinions sur les initiatives visant à réformer l'ONU. Au cours de la dernière session, nous avons suivi avec intérêt ce qui a été réalisé à cet égard. Mon pays se déclare satisfait des progrès faits dans la revitalisation des activités de l'Assemblée générale et dans l'établissement d'une relation de travail efficace entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Nous espérons que les efforts futurs auront pour résultat un élargissement de la composition du Conseil de sécurité fondé sur une répartition géographique équitable. À notre avis, ce processus doit être accompagné par des mesures visant à éliminer les obstacles qui entravent le bon fonctionnement du Conseil de sécurité, tels que le privilège du droit de veto, à améliorer les méthodes de travail du Conseil de

manière à ce qu'il fonctionne conformément aux principes de la Charte, et traite de manière égale toutes les questions, évitant d'appliquer le système du double critère.

Si nous examinons les pratiques précédentes du Conseil de sécurité nous découvrons qu'alors que le Conseil manifestait de l'intérêt à assurer l'adhésion au Traité sur la non-prolifération, il a fermé les yeux et continué sciemment d'ignorer le fait qu'Israël, qui possède 200 ogives nucléaires, n'a toujours pas adhéré au Traité. En outre, le Conseil de sécurité invoque le Chapitre VII de la Charte dans des cas où il n'était pas applicable, alors que par ailleurs il omettait de l'invoquer dans le cas d'Israël, qui pourtant fait fi des résolutions des Nations Unies, poursuivant son occupation des territoires d'États Membres de l'Organisation. Le Conseil a gardé le silence devant le refus israélien de se retirer du Sud Liban et devant les massacres perpétrés contre les Palestiniens, tels que celui d'Al-Haram Al-Ibrahimi Al-Charif — la mosquée d'Abraham — à Hébron, où un colon sioniste fanatique, entraîné dans un camp américain, a tué plus de 50 Palestiniens alors qu'ils priaient.

Mon pays affirme que, dans le contexte de la réforme du Conseil de sécurité, le Conseil doit être neutre et ne doit donner à aucun de ses membres la chance de le dominer ou de l'influencer pour servir ses propres intérêts, comme cela a été le cas à maintes reprises, dont la dernière a été la permission accordée à l'un de ses membres permanents d'envahir un État indépendant Membre des Nations Unies, la République d'Haïti. L'on a dit que le but de cette action était de restaurer la démocratie et de protéger les droits de l'homme. S'il en était ainsi, pourquoi une telle action n'a-t-elle pas eu lieu par le passé, lorsque le peuple de ce pays pliait sous le joug d'un régime répressif, et était en butte aux violations les plus vicieuses des droits de l'homme. Ce qui s'est passé était une violation flagrante de la Charte, un acte d'agression contre l'inviolabilité d'un pays indépendant, et crée un précédent dangereux qui consiste à autoriser un État qui subit un afflux d'immigrants d'occuper la terre d'où l'émigration a lieu.

La Libye, quant à elle, ne peut fermer les yeux ni garder le silence sur cette invasion, tout d'abord par principe et, deuxièmement, parce que Haïti occupe une place spéciale dans notre histoire. Il y a 45 ans, Haïti a joué un rôle décisif dans une question nous concernant. Son vote a été décisif pour permettre l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur l'indépendance de la Libye.

L'année prochaine à la même époque, on commencera à célébrer le cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Bien que les événements de ces dernières années aient révélé une certaine faiblesse dans la façon dont certains organes de l'ONU ont traité des différends et géré les crises, cela ne peut être attribué à la Charte, mais plutôt à certaines puissances qui insistent pour que l'on adopte uniquement leur approche et pour imposer leur hégémonie dans le règlement des questions internationales.

Cette question devrait faire l'objet de notre attention au cours de la prochaine session parce qu'elle marquera la fin d'un ordre ancien et l'édification du nouvel ordre qui le remplacera. La Jamahiriya arabe libyenne a l'intention de participer avec d'autres à l'édification de ce nouvel ordre, pour s'assurer qu'il sera fondé sur la justice, l'égalité et le respect des options politiques et économiques des peuples. Cet ordre nouveau doit assurer un attachement total au droit international et un respect complet de la Charte des Nations Unies, et s'opposer à ceux qui voudraient réserver à l'ONU le sort de la Société des Nations. Il doit renforcer et protéger les droits de l'homme, éliminer la pauvreté, la souffrance, la division, les conflits, les différends et les guerres. Pas de place dans ce nouvel ordre pour aucun État qui cherche à imposer son hégémonie ou à abuser de son influence; c'est un ordre qui appuiera le règlement des différends entre les États par des moyens pacifiques, et non pas par des mesures coercitives et arbitraires. Nous devons édifier un nouvel ordre, enfin, dans le cadre duquel tous les peuples peuvent se tourner avec optimisme vers un avenir où la sécurité, la paix et la stabilité prévalent.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, S. E. l'honorable Francis Joseph Saemala.

M. Saemala (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant tout, féliciter chaleureusement M. Amara Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, une responsabilité dont il s'acquittera certainement avec efficacité grâce aux talents de diplomate dont il a si brillamment fait preuve au service de son pays et de sa région. Je saisis également cette occasion pour applaudir le bon travail et la direction éclairée de son prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, qui a présidé l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Il convient qu'à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation nous abordions une nouvelle ère dans les relations internationales, une ère exempte des politiques qui avaient cours pendant la guerre froide et qui ont trop longtemps fait obstacle à la paix et aux changements positifs. Maintenant les possibilités de changement et de paix dura-

ble abondent. Cette nouvelle ère exige que tous les États Membres approchent globalement la façon dont l'Organisation peut le mieux atteindre les buts consacrés dans la Charte.

Le Président Bill Clinton et le Président Boris Eltsine ont affiché ce nouvel espoir de paix à l'ouverture du débat général, lorsqu'ils ont tous deux pris la parole à l'Assemblée générale le même jour au lieu de le faire en deux jours consécutifs. Dans un esprit de coopération, ces deux dirigeants mondiaux ont indiqué leur intention de réduire leurs stocks nationaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction de masse. Mais le désarmement doit partir du coeur. J'espère que tel est le cas pour la mesure prise par les deux Présidents pour améliorer le sort de l'humanité tout entière.

Aujourd'hui, nous rappellerons que la paix et la haine viennent du dedans même du peuple — miroir d'une nation, image d'une région et trésor vivant de la communauté mondiale. Afin d'édifier un monde pacifique et sûr pour les générations futures, notre volonté de réduire les armes nucléaires et autres armes de destruction de masse doit reposer dans le coeur de nos dirigeants et de nos décideurs politiques à travers le monde. Voilà pourquoi nous devons saisir cette occasion et oeuvrer ensemble à l'édification d'un monde meilleur.

À cet égard, les Îles Salomon se félicitent des diverses initiatives de paix qui continuent d'apporter l'espoir à la communauté mondiale. Les nobles efforts déployés par le Président Mandela pour imprimer une nouvelle direction à l'Afrique du Sud méritent nos éloges. Dans sa première allocution en tant que premier Président de la nouvelle Afrique du Sud démocratique, le Président Mandela a reconnu les efforts de la communauté internationale en ces termes :

«La lutte universelle contre l'apartheid et son démantèlement final n'a pas été un acte de charité inspiré par la pitié pour la majorité du peuple sud-africain mais l'affirmation de notre humanité commune.»

Les progrès sur la voie d'une paix durable au Moyen-Orient ont renouvelé l'espoir de la communauté internationale de voir la stabilité régner dans la région. Les parties aux négociations menées dans ce sens méritent nos félicitations et nos applaudissements sincères ainsi que notre appui continu. Remplacer les canons par d'utiles poignées de main amène souvent les dirigeants à transcender leur nature physique et à faire appel à leurs ressources spiri-

tuelles, dimension souvent négligée mais qui constitue un ingrédient essentiel d'une recette de règlement d'un conflit.

Le cessez-le-feu en Irlande du Nord a changé la perception des gens quant à l'impossibilité de la simple réalité d'une existence sans fusils ni cartouches. Ces réalisations sont révélatrices de notre époque et trouvent leurs racines dans l'amour et la bonté de l'esprit humain.

En dépit des interventions des Nations Unies visant à rétablir la paix et la sécurité à l'intérieur des États et dans le monde, les foyers de tension abondent encore ainsi que les menaces dues à l'homme, telles que les conséquences potentielles des changements climatiques et de la montée du niveau des mers. Nous avons assisté avec horreur aux souffrances humaines subies au Rwanda, en Somalie, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, et en Haïti. Les Îles Salomon demandent aux parties intéressées de baisser les armes et de recourir à des moyens non violents de négociation de paix. Une paix véritable doit jaillir des parties au conflit et remplacer l'hostilité.

Plus près de nous, dans les Îles Salomon, se poursuit une crise vieille de cinq ans, à Bougainville, province de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a débordé sur les Îles Salomon et provoqué une division entre les deux pays. Néanmoins, grâce à un processus de dialogue mutuel entre le Gouvernement national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Armée révolutionnaire de Bougainville, plusieurs accords importants ont été signés. Ils comprennent les engagements de Honiara en faveur de la paix, l'accord de cessez-le-feu et l'accord historique de maintien de la paix sur Bougainville. Le Gouvernement des Îles Salomon a joué dans ce conflit un rôle de conciliation, en facilitant les négociations de paix entre les parties intéressées. Les Îles Salomon appuient la Conférence de paix de Bougainville, qui doit être convoquée le 10 octobre. Cela reflète notre engagement en faveur de la restauration de la paix et d'un retour à la normale à Bougainville.

Les Îles Salomon s'engagent à appuyer et défendre les idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'elle est le seul organe au monde capable de maintenir la paix et la sécurité mondiales. Les Îles Salomon partagent les vues du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, M. Don McKinnon, dont la déclaration durant le débat général a touché à six importantes questions de gestion qui devraient être traitées au moment où sont conduites des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il ne fait aucun doute à mes yeux que nous désirons tous une Organisation des Nations Unies efficace, une Organisation qui répond

aux objectifs qu'elle s'est fixés, une Organisation dont la Charte est valable parce que ses actions sont fiables.

Les Îles Salomon se félicitent des démarches actuellement entreprises par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation et appuient les propositions présentées par d'autres États Membres en vue d'autres réformes. Ces réformes, selon nous, devraient aussi refléter les besoins des petits États insulaires en développement comme le mien, notamment la nécessité d'éliminer le «plancher» pour permettre aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières. Certains souhaitent s'acquitter de leur contribution annuelle mise en recouvrement mais n'ont pas la capacité de le faire; c'est pourquoi il faudrait mettre au point une formule appropriée et équitable.

Dans son rapport (A/49/1) sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a défini la paix, l'économie, l'environnement, la justice et la démocratie comme étant les cinq piliers interdépendants du développement. Ils constitueront les fondements du genre de développement qui assurera le progrès de l'humanité.

Un «Agenda pour la paix» a préparé la voie à emprunter au sortir de la sombre époque de la guerre froide; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été une initiative de renaissance pour sauver la planète Terre; la Deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme a cherché à établir des droits universels pour tous les peuples du monde entier, sans distinction de race, de croyance, d'affiliation politique ou de sexe; la Conférence internationale sur la population et le développement a perçu la nécessité de limiter la croissance accélérée de la population mondiale, qui compte maintenant 5,7 milliards d'êtres humains; et l'an prochain le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes traiteront de la pauvreté, du chômage, de l'intégration sociale et des moyens de donner aux femmes le pouvoir d'occuper la place qui leur revient dans la société. Tels sont les efforts des États Membres décidés à défendre la noble cause de l'édification d'un monde pacifique, sûr et durable. Pour atteindre ces nobles buts, un partenariat mondial est de la plus haute importance. La technologie a rendu les petites économies mondiales plus interdépendantes.

Action 21, résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, traite séparément des petits États en développement insulaires en raison de leur vulnérabilité particulière. La réponse à cet appel a été la convocation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États en développement insulaires,

à la Barbade, en avril dernier. La transition de Rio à la Barbade, au moins pour les petits États en développement insulaires, était le Programme d'action traçant les grandes lignes de mesures nationales, régionales et internationales. Notre appui collectif est nécessaire à son application. Une fois convenu du fait que le développement prend différentes formes et qu'il nécessite différentes mesures, notre tâche sera d'autant facilitée par une action commune. Les Îles Salomon appuient pleinement le Programme d'action de la Barbade et demande aux membres de la communauté internationale de s'acquitter de leurs engagements au titre d'Action 21. Le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action dépend de ces engagements.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans son rapport au Conseil de sécurité intitulé Agenda pour la paix, a insisté sur le fait que la coopération avec les groupes et organismes régionaux serait très profitable aux États Membres si leurs activités étaient conformes aux buts et principes de la Charte et gouvernés par les dispositions du Chapitre VIII. Certains de ces organes ont déjà obtenu un statut d'observateur aux Nations Unies. Cela montre le rôle utile que peuvent jouer ces dispositifs et ces organes régionaux dans les affaires internationales. Ainsi, le renforcement des dispositifs et organes régionaux qui coopèrent étroitement avec les Nations Unies est d'une importance critique.

À cet égard, les Îles Salomon appuient fermement la décision du Forum du Pacifique Sud de chercher à obtenir le statut d'observateur auprès des Nations Unies à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous reconnaissons avec gratitude le rôle que joue l'Australie, le Président actuel du Forum du Pacifique-Sud, en parrainant cette initiative à travers le système des Nations Unies au nom du Forum. Nous remercions les États Membres qui ont exprimé leur appui pour cette demande, et invitons les autres à les imiter.

En qualité de membre du Forum du Pacifique-Sud et du Melanesian Spearhead Group, les Îles Salomon appuient le Communiqué du Forum publié à la suite de la réunion du vingt-cinquième Forum du Pacifique-Sud à Brisbane, en Australie, cette année. Nous sommes également partie à la Déclaration commune sur la coopération économique et commerciale signée aux Îles Salomon cette année entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et les Îles Salomon. Les Îles Salomon prient la communauté internationale d'appuyer nos organismes et nos dispositifs régionaux, dont nous tirons la force de notre action collective et qui sont responsables de notre courant de communication.

Les ressources halieutiques et sylvicoles restent les principales sources de revenus de mon pays. Le Gouvernement des Îles Salomon est gravement préoccupé par l'utilisation et la gestion non durable de ces ressources et a pris des mesures pour assurer une exploitation durable et des mesures de préservation ainsi que pour élaborer une politique nationale. Nous avons adhéré aux Accords conclus à Brisbane lors de la réunion du Forum du Pacifique-Sud pour coopérer sur une base plus étendue de façon à garantir un développement durable des pêcheries et des ressources forestières dans notre région. En raison de la fragilité de notre système écologique, les ressources de notre diversité biologique, y compris les forêts, les pêches et autres ressources marines vivantes, sont menacées.

Il est réconfortant de noter qu'après 12 années de négociations, le monde assistera à l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer en novembre prochain. Cependant, nous sommes convaincus qu'une plus grande coopération des pays qui pêchent en haute mer est nécessaire eu égard à l'exploitation durable des poissons chevauchants et des espèces migratoires, y compris les espèces non contingentées. Nous demandons par conséquent aux pays qui pratiquent la pêche en haute mer de songer à entreprendre, aussitôt que possible, des négociations sur un accord ayant force de droit sur la préservation et la gestion appropriées et l'utilisation durable des ressources de la pêche en haute mer.

L'éducation est un secteur prioritaire dans mon pays. C'est la clef d'une gestion efficace des ressources naturelles de mon pays ainsi qu'un moyen de parvenir à l'avancement des femmes, pour leur permettre de prendre leur juste place dans la société. Il y a un lien direct entre l'éducation des femmes et le contrôle de la population. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement et nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing en 1995.

Le Sommet mondial pour le développement social a également des incidences profondes pour le développement des capacités nationales, le renforcement institutionnel et le transfert des technologies et leur utilisation appropriée. Les activités orientées vers l'homme, y compris le développement du tourisme et la formation professionnelle, sont importantes pour le développement des ressources humaines. Nous appuyons le Rapport de 1994 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'accent qu'il met sur le développement centré sur l'homme, une approche qui a des

effets de propagation positifs sur le règlement d'autres problèmes sociaux.

Le trafic des drogues et les activités criminelles connexes sont sources d'inquiétude dans la région du Pacifique comme dans les autres régions. La coopération internationale est indispensable pour endiguer le mouvement des drogues illégales d'une région à l'autre.

Les Îles Salomon appuient la position du Forum du Pacifique-Sud et estiment que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait être prolongé indéfiniment. Nous souhaitons cependant des engagements fermes de la part des États dotés d'armes nucléaires, dont le monde entier attend qu'ils adoptent une position de leadership en réduisant leurs arsenaux. Nous souhaitons également la création d'un mécanisme strict d'examen pour servir d'instrument de garantie, qui serait une partie intégrante de l'accord de prolongation indéfinie.

Il est encourageant d'entendre les États-Unis, la Fédération de Russie et la Chine se prononcer favorablement au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous espérons que sera maintenu un certain niveau d'harmonie entre le TNP, un traité d'interdiction complète des essais et une convention-seuil pour renforcer l'élimination intégrée des armes de destruction massive.

Les Îles Salomon demandent instamment aux partenaires du dialogue de l'après-Forum qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique-Sud. Les essais nucléaires dans le Pacifique ne font pas partie de notre vocabulaire.

Conformément à la foi que nous avons en un monde exempt d'armes nucléaires, la décharge des déchets ne doit pas être encouragée. Nous nous opposons fermement à ceux qui violent cette loi naturelle. Nous nous opposons de même fermement au transbordement et au mouvement transfrontières de plutonium dans la région du Pacifique-Sud.

Nous souhaitons une accélération de la mise en oeuvre des Accords de Matignon. À cet égard, nous demandons au Gouvernement français et aux autorités territoriales d'accroître leurs efforts pour parvenir au rétablissement de l'équilibre économique et social.

Les Îles Salomon se félicitent du mouvement vers l'élaboration d'un ordre du jour et de propositions pour promouvoir le commerce et l'investissement entre les États-

Unis et les îles du Pacifique, ce qui fera l'objet d'une réunion au Centre Est-Ouest à Hawaii plus tard cette année.

Hormis les autres fragilités des petites îles en développement insulaires, les conséquences possibles des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer font peser une menace réelle sur les Îles du Pacifique. De multiples études scientifiques mettent l'accent sur les dangers que nous encourons.

À cet égard, les Îles Salomon appuient l'Alliance des petits États insulaires qui ont proposé pour examen, à la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques qui doit se réunir l'année prochaine, un protocole additionnel visant à réduire, d'ici à 2005, les émissions de gaz à effets de serre au niveau de celles des années 90, protocole auquel les pays industrialisés seraient tenus d'être parties.

Aux Îles Salomon, nous estimons que la République de Chine à Taiwan a contribué grandement aux travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans le domaine de la coopération et du développement international. Cette République, dont la population est 58 fois plus importante que celle de mon propre pays et dont les technologies de pointe se situent à un très haut niveau, mérite d'être admise dans la famille des Nations Unies. La participation pleine et entière de la République de Chine à Taiwan aux travaux importants des Nations Unies constituerait une affirmation de la Charte et de la démocratie et une manifestation de l'esprit humain pour la recherche d'une meilleure qualité de vie au bénéfice de l'humanité. Du point de vue de ma délégation, un geste aussi noble que l'admission de la République de Chine à Taiwan ne serait pas un obstacle à la réunification, mais bien plutôt un catalyseur dans ce processus. Selon nous, le Secrétaire général devrait user de ses bons offices pour la création d'un comité ayant spécialement pour mission de faciliter et/ou d'amener progressivement la réintégration de la République de Chine aux Nations Unies.

Du haut de cette tribune, le Président Ernesto Samper Pizano, de la République de Colombie, a décrit la Colombie comme

«un pays qui recherche la paix parce que son amour de la vie est immense.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 5e séance, p. 8*)

Aux Îles Salomon, nous aimons également beaucoup la vie, et nous cherchons à en améliorer la qualité, par un développement avisé et durable de nos ressources.

Notre recherche collective doit, cependant, être axée sur la paix mondiale de façon à être en accord avec nos rêves, nos espoirs et les possibilités que Dieu nous a données. Je pense que la solution au problème de l'instauration de la paix se trouve dans nos coeurs, et non pas dans des barils d'armes ou dans la puissance militaire. Ici, dans cette grande Assemblée mondiale, que de nos coeurs jaillisse une nouvelle torche pour illuminer une voie menant à la paix mondiale et se prolongeant au-delà du cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, S. E. le commandant Prasong Soonsiri.

M. Soonsiri (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je présente mes plus chaleureuses félicitations à M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis certain que, sous sa direction, les travaux de la présente session de l'Assemblée seront très fructueux.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Insanally, président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation a vivement apprécié sa direction efficace ainsi que le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Sous sa présidence, l'Assemblée générale a connu une année fertile en événements, et le rôle qu'il a joué a été bénéfique à l'Organisation.

La Thaïlande s'associe à la communauté internationale pour féliciter le Gouvernement et le peuple sud-africains d'avoir su proclamer un pays uni, démocratique et non racial. Ils nous ont ainsi prouvé que le compromis est toujours possible et que même les conflits les plus longs et les plus durs peuvent être réglés de manière pacifique. Cette réalisation est entièrement due à la clairvoyance, au courage et au pragmatisme des dirigeants du pays — notamment le Président Nelson Mandela et le Vice-Président, F. W. De Klerk. Il faut également rendre hommage aux Nations Unies, et particulièrement au Comité spécial contre l'apartheid, qui ont contribué aux changements positifs intervenus en Afrique du Sud.

Un autre élément nous permet d'espérer en un monde plus pacifique. Le Gouvernement thaïlandais, qui a toujours

appuyé le processus de paix au Moyen-Orient, se réjouit de la fin de l'état de guerre entre la Jordanie et Israël, annoncée à Washington en juillet dernier à la suite de l'Accord historique entre Israël et l'OLP. Nous espérons que cette situation mènera à de nouveaux accords sur «d'autres sentiers» acceptables pour toutes les parties intéressées afin qu'une paix durable puisse être instaurée au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons également des décisions positives concernant la question nucléaire dans la péninsule coréenne et nous espérons que le dialogue et la négociation entre les parties intéressées permettront enfin à cette partie du monde de connaître la paix et la stabilité.

Toutefois, malgré ces perspectives prometteuses de paix et de sécurité internationales, des conflits politiques et militaires de grande ampleur subsistent à l'échelle tant mondiale que régionale. Il convient donc que les pays poursuivent inlassablement leurs efforts pour assurer un climat international stable et pacifique. En tant que première mesure dans ce sens, la communauté internationale devrait fournir appui et coopération aux efforts entrepris pour une réforme globale et une revitalisation complète de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit en mesure de faire face aux nouveaux défis du monde actuel et d'aider efficacement les Membres de l'Organisation dans leurs tentatives d'instauration de la paix.

La Thaïlande entend réaffirmer son appui continu aux propositions du Secrétaire général contenues dans l'«Agenda pour la paix». Ces propositions constituent un cadre novateur et utile pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et méritent d'être examinées attentivement par tous les États Membres.

En Asie du Sud-Est, consciente de la nécessité d'assurer un environnement international sûr et pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été la première à encourager un dialogue et des consultations sur les questions politiques et de sécurité dans la région Asie-Pacifique en créant le Forum régional de l'ANASE (FRA). Destiné à être une instance consultative de haut niveau pour les questions politiques et de sécurité, le FRA a tenu sa première réunion à Bangkok le 25 juillet 1994, après la vingt-septième réunion ministérielle de l'ANASE. Dix-neuf ministres de pays de la région Asie-Pacifique et de l'Union européenne ont assisté à cette réunion historique pour examiner des questions de coopération dans les domaines politique et de la sécurité, telles que les derniers événements survenus dans les situations régionales, et ont décidé de mettre en oeuvre certaines

mesures pratiques de confiance applicables à la région Asie-Pacifique.

Ayant assumé la présidence de la première réunion du FRA, la Thaïlande est heureuse des résultats obtenus et de ses réalisations. La Thaïlande est notamment reconnaissante de l'aimable coopération qu'elle a reçue de tous les pays intéressés. Depuis le succès de cette première réunion, le FRA est devenu une instance viable de promotion de la confiance ainsi que de coopération politique et en matière de sécurité avec la région Asie-Pacifique. Le FRA a également prouvé qu'il pouvait apporter des contributions importantes aux efforts que fait l'Organisation des Nations Unies en matière de diplomatie préventive et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Autrement dit, le FRA a pris un bon départ. La Thaïlande est pleinement consciente du fait que la première réunion du FRA à Bangkok n'est qu'un commencement. C'est pourquoi la Thaïlande estime que les activités inter-sessionnelles à divers niveaux entre les hauts fonctionnaires des pays du FRA sont indispensables au succès futur du FRA. Ces activités pourraient aider le FRA à trouver son orientation future et lui permettre de devenir plus efficace et plus productif.

La sécurité politique et la sécurité militaire ne sont qu'un aspect du plus grand schéma qui nous attend. Dans notre recherche d'un nouvel ordre international fondé sur une série commune de principes et de valeurs, nous devons modifier notre façon de penser. Nous avons également besoin d'une nouvelle forme de coopération en matière de développement et de nouvelles définitions des notions de la sécurité et du développement.

Les vents du changement ont commencé à souffler à travers le globe. Nous assistons maintenant à la pose de jalons importants dans l'édification du consensus international. En 1992, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a créé un nouveau cadre pour le partenariat global sur l'environnement et le développement durable, et l'an dernier, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne a élaboré un programme mondial d'action. Le mois dernier, la Conférence internationale sur la population et le développement a eu lieu au Caire. L'an prochain, le Sommet mondial pour le développement social se tiendra à Copenhague. Ce Sommet établira un pont entre la Conférence du Caire sur la population et le développement de cette année et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra l'année prochaine à Beijing. Il fournira également une occasion unique à la communauté internationale de répondre, au niveau mondial, aux précoc-

cupations d'ordre humain et social qui placent les personnes au centre du processus de développement.

Le Gouvernement thaïlandais accorde une importance particulière au développement social. Dans cette optique, nous avons mis en place un cabinet social chargé de formuler des politiques et de rechercher des solutions à un certain nombre de problèmes sociaux pressants. Nous avons également créé un comité conjoint, comprenant des membres du secteur privé et du gouvernement, présidé par le Premier Ministre. Il a pour mandat de superviser les efforts qui sont faits en vue d'alléger les problèmes sociaux que connaît une économie croissante, tels que ceux que rencontrent mon pays et d'autres pays de la région.

La Thaïlande a participé et continuera de participer activement à toutes les délibérations au niveau mondial. Ces conférences créent de nouveaux modèles de comportement international, qui donnent lieu à divers plans d'action complets au niveau mondial. Elles ont également donné naissance à un nouveau processus de redéfinition des notions de sécurité et de développement.

Dans cette dernière décennie du XXe siècle, la sécurité va bien au-delà des concepts familiers d'antan. Elle doit inclure les gens, la façon dont ils vivent et celle dont ils font leurs choix. Ce doit être une sécurité à caractère humain, car elle doit traiter directement des aspects politiques, économiques, écologiques et sociaux de nos vies de façon exhaustive.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, le développement doit être considéré dans le cadre de ses cinq dimensions, étroitement reliées entre elles : la paix étant à la base; l'économie étant le moteur du progrès; l'environnement étant le fondement de la durabilité; la justice étant le pilier de la société; et la démocratie étant le meilleur modèle de gouvernement. Mon pays partage ces idées et appuie leurs prémisses, telles qu'envisagées par le Secrétaire général.

C'est en tenant compte de ce qui précède que la Thaïlande aborde ses travaux sur l'Agenda international pour le développement. Un tel agenda devrait refléter, et en fait encourager, l'autonomie ainsi que l'interdépendance entre les États Membres. Il est certain que le développement est au premier chef une responsabilité nationale. Mais il doit également être une responsabilité partagée de la communauté internationale. Nous sommes fermement convaincus que l'effort de développement de tout État dans le monde d'aujourd'hui doit être appuyé par un environnement international favorable, fondé sur des pratiques commerciales

justes et libres. La conclusion de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce laissent désormais entrevoir la perspective d'avantages importants pour l'économie mondiale.

Un Agenda pour le développement des Nations Unies ne doit pas être considéré comme moins important que l'Agenda pour la paix. Ces deux questions étroitement liées doivent être au centre de tout effort visant à renforcer le rôle et les activités de l'Organisation des Nations Unies alors que nous approchons du siècle prochain.

Avec l'«Agenda pour la paix», l'«Agenda pour le développement» devrait servir d'instrument de coordination des activités au sein de l'ONU, ainsi qu'entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods et autres organisations non gouvernementales. Il devrait être l'instrument susceptible de créer une unité d'objectifs, au niveau tant politique qu'opérationnel, dans le cadre de l'Organisation. L'ONU ne peut être une force déterminante pour la paix que si elle est également une force déterminante pour le développement.

L'Organisation des Nations Unies demeure pour l'humanité le meilleur espoir de créer un monde plus proche de ses souhaits, un monde doté d'une conscience, un monde qui admette que les êtres humains partout sur cette terre, qu'ils soient jeunes ou vieux, forts ou faibles, sont au centre de nos efforts individuels et communs. À cette fin, je voudrais réaffirmer l'attachement de la Thaïlande à cette vision, qui ne peut se réaliser sans la participation active des États Membres. La Thaïlande fera tout son possible pour contribuer à cet objectif. Nous espérons que d'autres pays participeront également à ce partage équitable des contributions. Un monde uni par cette vision et cette unité d'objectif sera certainement un monde meilleur pour tous, et, ce qui est plus important encore, pour nos enfants et petits-enfants.

Le Président : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je me vois contrainte de répondre au discours du représentant de l'Iraq, qui a attaqué les États-Unis, déformé les faits concernant l'absence de respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité et insulté l'Organisation des Nations Unies.

La question n'est pas de savoir ce qui a été fait par les États-Unis, mais ce qui a été fait par l'Iraq. Bien que son représentant ait prétendu au début de son discours qu'il respecte le droit international, l'Iraq viole simultanément plus de résolutions du Conseil de sécurité qu'aucun autre État Membre dans l'histoire de l'ONU ne l'a fait. Il a cherché à esquiver, négliger et contourner ses obligations. La seule démarche qu'il n'ait pas tentée, c'est le respect des obligations.

Depuis plus de trois ans, l'Iraq n'a pas donné d'informations sur les Koweïtiens et autres prisonniers et personnes disparues. Il n'a pas encore restitué tous les biens koweïtiens dont il s'est emparé. Il continue de détruire systématiquement une des régions les plus riches du monde sur le plan écologique et de nier brutalement les droits de l'homme de ses citoyens, en violation des résolutions 687 (1991) et 688 (1991) du Conseil de sécurité.

Le comble du cynisme pour le Gouvernement iraquien a été de lancer un appel à l'Assemblée générale au nom du peuple iraquien éprouvé. C'est ce même gouvernement qui, bien avant que l'on recoure au «nettoyage ethnique» en Bosnie, a rayé de la carte de l'Iraq des centaines de villages kurdes et utilisé des armes chimiques contre ses propres populations civiles.

Le Conseil de sécurité se préoccupe davantage du peuple iraquien que ne le fait le Gouvernement iraquien. L'Iraq a rejeté l'application des résolutions 706 (1991) et 712 (1991), qui auraient permis de nourrir l'homme de la rue en Iraq, non pas parce que les États-Unis ou qui que ce soit d'autre ont imposé de nouvelles conditions, mais parce que l'Iraq a traité ces résolutions, comme toutes les autres, non pas en tant que loi internationale contraignante, mais simplement comme le point de départ de négociations. L'Iraq continue de demander au Comité des sanctions l'autorisation d'importer des produits de luxe. Aucun des membres de la famille de Saddam n'est affamé, et ses supporters de moins en moins nombreux continuent d'importer des boissons alcoolisées et des cigarettes. Le Gouvernement iraquien refuse de faire davantage pour aider son propre peuple, parce qu'il sait très bien que les souffrances de ce dernier sont le seul argument qui puisse valoir à l'Iraq la compassion de la communauté mondiale.

La coopération de l'Iraq dans le domaine des armes de destruction massive s'effectue à contre-cœur et de façon incomplète. Il n'a jamais fourni de détails sur son programme d'armes biologiques passé et s'efforce de réactiver son réseau de fourniture d'équipement pour ce genre de programmes. Il n'y a aucune raison de prêter foi

aux promesses de l'Iraq à cet égard. Le Conseil de sécurité ne peut compter que sur un vaste système de surveillance à long terme, testé de façon adéquate sur une période de temps adéquate.

Un changement dans l'attitude de l'Iraq, dans tous ces domaines, serait d'accepter le programme du Conseil de sécurité, ratifié dans ses résolutions. Les États-Unis ont eux aussi ce même programme et n'en ont pas d'autre.

Le discours de ce matin a été une tentative classique de faire prendre des vessies pour des lanternes. L'Iraq n'est pas la victime : l'Iraq est l'agresseur, l'initiateur du conflit. Il n'a jamais accepté cette simple évidence, que la quasi-totalité des nations représentées ici ont reconnue, à savoir que l'invasion du Koweït par l'Iraq était illégale depuis le début.

Nous avons espéré que le représentant de l'Iraq traiterai aujourd'hui de cette question centrale. Au contraire, il est toujours incapable de prononcer en public le mot «Koweït», de traiter la question centrale du conflit : la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et les frontières du Koweït.

La déclaration prononcée hier par le Conseil du commandement révolutionnaire, dans laquelle des menaces de représailles ont été proférées contre l'ONU au cas où le Conseil de sécurité ne satisferait pas aux exigences de l'Iraq, a constitué un pas en arrière gigantesque par rapport au critère fondamental de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : la nécessité pour le Conseil de sécurité d'être assuré des intentions pacifiques de l'Iraq. Ce matin, à New York, nous avons entendu des promesses de respect; de Bagdad, nous entendons des menaces et du défi. Ces deux déclarations peuvent être présentées de façon différente — l'une comme l'agneau, l'autre comme le loup —, mais toutes deux ont la même signification, à savoir : le Gouvernement iraquien continue de croire que le recours à la force et les menaces contre ses voisins sont légitimes.

Alors que nous entendons ici les paroles apaisantes du représentant iraquien, la réalité sur le terrain est tout autre. L'Iraq déplace actuellement deux des divisions de la garde républicaine — les divisions Hammurabi et Al-Nida — du Nord et du centre de l'Iraq vers le Sud, près de la frontière koweïtienne. Il déploie du matériel logistique et des munitions. Je crois qu'aucun membre dans cette assemblée n'interprétera ces faits comme le témoignage d'intentions pacifiques. Au contraire, ces faits militaires démentent tous les propos que vient de tenir le représentant iraquien.

Qu'il soit bien clair pour le Gouvernement iraquien qu'une répétition de ses erreurs passées rencontrera de la part de mon gouvernement la même détermination que précédemment.

En outre, essayer de déclencher une crise n'encouragera pas le Conseil de sécurité à lever les sanctions. Cela ne peut produire que l'effet contraire.

M. Hoxha (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je me sens contraint de répondre, dans l'exercice de mon droit de réponse, à la déclaration qu'a faite, le 5 octobre dernier, le représentant de la Grèce, qui a prétendu que la minorité grecque en Albanie se voit refuser la jouissance de ses droits de l'homme, comme ce fut le cas sous l'ancien régime communiste. Je répondrai en citant les faits suivants :

Au cours d'élections libres et justes qui ont eu lieu ces deux dernières années, le nombre de voix exprimées par la minorité grecque s'est élevé à 49 000, soit 1,3 % du nombre total de votants. L'article 26 de la loi constitutionnelle relative aux libertés et aux droits fondamentaux, adoptée par le Parlement albanais le 31 mars 1993, stipule que :

«Les personnes appartenant à des minorités jouiront, sans aucune discrimination et en tout égalité devant la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentaux. Elles peuvent exprimer, préserver et développer librement leur propre identité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique, enseigner et recevoir un enseignement dans leur langue maternelle et faire partie d'organisations et d'associations qui protègent leurs intérêts et leur identité.»

Cette disposition est pleinement mise en oeuvre. En ce qui concerne la minorité grecque, je mentionnerai certains aspects importants de l'application de ladite disposition, tels que le système d'enseignement en langue grecque. Il comprend 85 écoles à tous les niveaux, y compris universitaire, dont 46 classes ont moins de 10 élèves, alors que la règle de base appliquée dans le pays exige un minimum de 20 étudiants par classe. La décision du 22 août 1994 du Gouvernement relative à l'enseignement offre des possibilités supplémentaires d'enseignement dans leur langue maternelle pour les minorités vivant dans les régions à population mixte. Le Gouvernement grec, lui, a immédiatement qualifié cette décision de restriction du droit à l'éducation de la minorité grecque en Albanie.

Qu'il me soit permis de souligner que l'intégration de la minorité grecque dans tous les domaines de la vie en

Albanie est déjà un fait établi. La minorité grecque est représentée au Parlement par deux membres de son propre parti et quatre autres d'autres partis; dans le domaine de l'exécutif, par des ministres du gouvernement, des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs; dans celui du judiciaire, par des juges auprès de la cour constitutionnelle et d'autres cours de moindre importance.

Au sein du gouvernement local, la minorité grecque est représentée par 13 présidents de communes, 159 conseillers auprès de conseils de districts et 32 conseillers auprès de conseils civiques et autres. Il y a des journaux grecs, de nombreuses heures d'émissions en grec et des organisations politiques et culturelles grecques.

Depuis l'établissement du régime démocratique, la minorité grecque jouit du droit de se déplacer librement pour aller en Grèce et ailleurs.

Sous le régime communiste d'Hodja, de nombreuses personnes furent tuées pour avoir essayé de passer la frontière électrifiée. Contrairement à la période de l'ancien régime où toutes les églises étaient interdites, aujourd'hui, grâce au régime démocratique, des églises sont construites et la liturgie est enseignée en grec dans tous les villages habités par des minorités, comme ont pu l'observer de nombreux observateurs et missions de la Grèce et d'autres pays, ainsi que de différentes organisations internationales.

Au sujet du jugement de cinq citoyens albanais d'origine grecque, souvent invoqué par le Gouvernement grec, et une fois encore, par son représentant à cette session, je voudrais qu'il soit clairement compris que les prévenus ont été accusés de collusion avec les services secrets grecs. La cour les a condamnés pour contrebande organisée de centaines d'armes à feu, recrutement et envoi de citoyens albanais de nationalité grecque à des écoles militaires grecques à l'insu du Gouvernement albanais, collecte d'informations militaires secrètes, ainsi que détention illégale d'armes.

La délégation albanaise est prête à fournir à tout pays intéressé le dossier contenant les preuves matérielles confirmant ces activités. Il convient de souligner ici que la culpabilité des prévenus n'a jamais été mise en cause, que ce soit dans les résolutions, dans le recours mentionné par la délégation grecque ou dans tout autre rapport.

La Grèce, dont les organes d'État ou apparentés semblent être mis en cause dans le verdict de ce procès, a fermement réagi dans le cadre de toutes les institutions internationales. Préjugant de l'issue du procès, le Gouvernement grec a commencé sa campagne bien avant l'ouver-

ture de celui-ci, tentant ainsi d'influencer le verdict de la cour du district de Tirana. D'autre part, par le biais de pressions et d'autres mesures de représailles telles que le mauvais traitement et l'expulsion de 70 000 émigrants albanais travaillant en Grèce et le gel de 35 millions d'Écus accordés par l'Union européenne à l'Albanie au titre de l'aide au développement, le Gouvernement grec a tenté de contraindre le gouvernement démocratique à enfreindre la législation démocratique récemment adoptée sur la séparation des pouvoirs et est intervenu pour faire suspendre le procès. Il s'agit là d'un acte d'hostilité, inacceptable aux yeux de n'importe quel pays.

S'agissant du rapport de M. Andres Zeplinsky, auquel a fait allusion le Représentant de la Grèce, je voudrais dire qu'il n'y a pas de rapport officiel rédigé par cette personne. Le seul document existant intitulé «Rapport de suivi du procès à Tirana», distribué à la réunion du Comité permanent de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Vienne le 19 septembre 1994, indique que :

«Le procès s'est ouvert en présence de nombreux journalistes et observateurs de la Grèce et d'autres pays.»

Même dans ce document, il n'y a aucune preuve de réserves au sujet des accusations ou de l'innocence des cinq prévenus.

S'agissant de l'allégation selon laquelle les prévenus ont été torturés durant l'enquête, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le Haut Commissaire aux minorités nationales de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, M. Van Der Stoel, a rencontré les prévenus individuellement sans la présence des autorités albanaises. Dans sa déclaration au Comité permanent à Vienne, M. Van Der Stoel a indiqué qu'aucun des prévenus ne s'était plaint de son traitement en prison. Le document susmentionné de la CSCE souligne également que «le système judiciaire albanais a connu des progrès considérables depuis l'indépendance».

S'agissant de la question des immigrants albanais en Grèce, les Albanais ont toujours apprécié la générosité du peuple grec. Cependant, il faut souligner que l'attitude du Gouvernement grec est plutôt différente de celle du peuple grec et porte atteinte aux normes pertinentes internationalement reconnues.

Je dois souligner que le Gouvernement grec n'a pas été en mesure de proposer une solution à la légalisation du

statut des immigrants albanais malgré l'insistance de l'Albanie sur le fait qu'elle souhaite aider au règlement de ce problème.

Au sujet de l'assistance économique, je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter vu que le Représentant de la Grèce n'a laissé aucun doute sur la position de la Grèce, déjà bien connue, qui continue de bloquer l'assistance de l'Union européenne à l'Albanie. Néanmoins, je dois ajouter qu'il est difficile pour le peuple albanais de comprendre comment la Grèce pourrait bloquer l'aide généreuse des contribuables et des gouvernements des États membres européens dans le seul but de servir ses ambitions nationalistes.

Il est regrettable que le Gouvernement grec continue de déformer la vérité au sujet de la grande minorité albanaise vivant en Grèce depuis fort longtemps sur ses propres terres. La référence aux Chams comme partisans de la collaboration avec les nazis n'est qu'une tentative de justifier le massacre contre le peuple cham en 1944 et en 1945 lorsque nombre d'entre eux furent expulsés de force et ont cherché refuge en Albanie. Ni les précédentes autorités grecques ni l'actuel gouvernement ne les ont autorisés à récupérer leurs biens.

Dans sa déclaration, le Représentant grec n'a pas expliqué pourquoi la Grèce persiste à nier l'existence de la minorité albanaise en Grèce. À titre de recommandation, je voudrais qu'il consulte au moins le dernier rapport du *British Helsinki Human Rights Group* de mai 1994 relatif à la situation des minorités albanaise, macédonienne et turque en Grèce pour constater combien la Grèce est loin derrière, comparativement à l'Albanie, en matière de respect des engagements contractés en vertu des documents internationaux sur les droits des minorités.

En dépit des difficultés actuelles, mon pays continue d'espérer que la Grèce répondra positivement à l'invitation ouverte de l'Albanie pour un dialogue inconditionnel vu que nous sommes convaincus que la crise dans les relations entre les deux pays peut et devrait être réglée grâce au dialogue. Notre engagement à cet égard, tel qu'indiqué la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères d'Albanie, sera ferme et constant.

Enfin, je voudrais dire que la présence de l'Albanie dans la famille des nations démocratiques a été décidée grâce au libre choix du peuple albanais. Aucun nationalisme ne réussira à la détourner de son orientation vers sa pleine intégration à l'Europe.

Le Prince Sisowath (Cambodge) : Cet après-midi, S. E. M. Nguyen Manh Cam, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, a bien voulu faire connaître dans son discours à l'Assemblée ses préoccupations au regard de la nouvelle loi cambodgienne relative à l'immigration.

Ma délégation a l'honneur d'informer l'Assemblée que cette loi a été adoptée à une très large majorité par l'Assemblée nationale de notre pays, souveraine et issue des élections organisées et supervisées par l'ONU.

Elle répond aux vœux et aux préoccupations du peuple cambodgien, correspond à la situation présente et s'applique uniformément à tous les étrangers sans discrimination aucune. Comme toutes les lois, celle relative à l'immigration n'entrera en vigueur qu'une fois les textes d'application élaborés. Ces derniers tiendront compte des intérêts supérieurs du Cambodge, mais aussi des préoccupations que le Ministre des affaires étrangères vietnamien a bien voulu exprimer.

Ma délégation peut donner à l'Assemblée toutes les assurances qu'aucune décision tendant à expulser massivement ou à cantonner des étrangers ne sera prise. Toute mesure visant l'application de la loi et des textes réglementaires s'y rapportant fera l'objet de concertations appropriées avec les pays concernés, notamment la République socialiste du Viet Nam. Le Premier Ministre du Royaume du Cambodge, S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh, a adressé une lettre le 5 septembre dernier à son homologue vietnamien, pour lui demander d'envoyer un groupe de travail d'experts vietnamiens pour initier des négociations avec le groupe de travail d'experts cambodgiens sur ce problème des résidents vietnamiens au Cambodge.

Quant aux droits de l'homme, qu'il me soit permis de porter à la connaissance de l'Assemblée que notre constitution a été élaborée en stricte conformité avec les recommandations formulées dans les Accords de Paris en octobre 1991 ainsi que les conventions signées par le Conseil national suprême au nom du Royaume du Cambodge.

M. Al-Qaysi (Iraq) (*interprétation de l'anglais*) : La Représentante des États-Unis a exercé son droit de réponse à propos de la déclaration faite ce matin par mon vice-premier ministre. Elle a prétendu que dans ladite déclaration, nous avions attaqué les États-Unis, dénaturé les faits quand au «non-respect» par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité, et insulté les Nations Unies. La Représentante des États-Unis a répété les mêmes accusations que

celles qu'elle avait lancées contre mon pays à l'occasion des examens périodiques de la situation par le Conseil de sécurité, dont le dernier en date a eu lieu le 14 septembre 1994.

Il est tout à fait clair pour moi que la déclaration de la Représentante des États-Unis est une tentative délibérée d'entraîner ma délégation dans un échange rhétorique, dont j'entends bien me garder.

Les faits sont les faits. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale ce matin, mon vice-premier ministre a exposé les faits dont même des journaux américains ont dit qu'ils étaient vrais, et que nous sommes prêts à prouver. Je renvoie ceux qui voudraient vérifier cette affirmation à l'édition de ce matin du *Washington Post*. De fait, les États-Unis sont le membre permanent du Conseil de sécurité qui, en violation de la Charte, bloque les conséquences de la mise en oeuvre par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité.

Je me demande donc comment le fait de réclamer, en Assemblée générale, qu'un État Membre respecte ses engagements aux termes de la Charte puisse être considéré comme une insulte à l'Assemblée générale.

À entendre la déclaration de la Représentante des États-Unis, on pourrait se demander si l'Iraq n'a pas à rendre compte aux États-Unis non seulement de ce que nous disons, mais même de ce que nous ne disons pas. La Représentante des États-Unis dit que la question ne porte pas sur l'attitude des États-Unis, mais sur celle de l'Iraq. Je ne suis pas d'accord. Ce que nous mettons en cause dans notre déclaration, c'est l'attitude des membres du Conseil de sécurité, et notamment d'un ou deux membres permanents qui font obstacle au bon déroulement du processus de mise en oeuvre des engagements pris en vertu de la Charte.

Conformément aux obligations clairement définies dans la Charte, nous croyons être en droit de demander à l'Assemblée générale ce que nous devons faire. Alors que ces résolutions ont été rédigées par les États-Unis eux-mêmes, on ne les applique pas, et ce non parce que le

Conseil ne le veut pas, mais parce que les États-Unis ne veulent pas qu'elles soient appliquées.

Quant aux affirmations de la Représentante des États-Unis, selon lesquelles la situation sur le terrain est très différente de ce que nous avons dit dans notre déclaration, et à ses allégations quant à des mouvements de troupes, réfléchissons-y. Une allégation est une allégation. Tant qu'elle n'a pas été prouvée, elle reste une allégation, rien de plus. Si nous voulons tirer nos conclusions d'allégations, cela signifie — comme il semble bien ressortir de la déclaration de la Représentante des États-Unis — que des mouvements de troupes à l'intérieur des frontières d'un État ne sont pas un acte aux intentions pacifiques.

Lorsque la Représentante des États-Unis parle des déclarations émanant de Bagdad, qu'elle soit juste et équitable, et qu'elle reconnaisse au moins que bloquer le bon déroulement de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité — que l'Iraq respecte depuis si longtemps — et perpétuer les souffrances de notre nation tout entière, engendre nécessairement la colère et les frustrations. N'avons-nous pas même le droit, pour la Représentante des États-Unis, d'exprimer notre colère et notre frustration?

Pour terminer, je répéterai que les faits sont les faits. Les engagements pris en vertu de la Charte sont précis. Les droits et les obligations des États Membres sont précis. Nous parlons du présent et non du passé. Nous ne sommes pas ici pour entendre des disques usés qui ne servent qu'à empêcher que se poursuive le bon déroulement du processus de mise en oeuvre.

Le fait est que les États-Unis sont le membre permanent du Conseil de sécurité qui bloque la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 687 (1991) favorables à l'Iraq, résolution qu'il a lui-même rédigée. Je n'ai rien entendu dans la réponse de la Représentante des Nations Unies qui vienne infirmer de quelque manière ce que nous avons dit dans notre déclaration ce matin.

La séance est levée à 18 h 10.